

Cadre de Partenariat pour
le Développement Durable
ESPAGNE - SÉNÉGAL
(2026-2030)





MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES, UNIÓN EUROPEA
Y COOPERACIÓN

SECRETARÍA DE ESTADO
DE COOPERACIÓN INTERNACIONAL

DIRECCIÓN GENERAL DE POLÍTICAS
DE DESARROLLO SOSTENIBLE

SOUS-SECRÉTARIAT

Secretaría General Técnica

Vicesecretaría General Técnica

Área de Documentación y Publicaciones

© Ministerio de Asuntos Exteriores, Unión Europea y Cooperación.

Secretaría de Estado de Cooperación Internacional.

Dirección General de Políticas de Desarrollo Sostenible.

NIPO : 108-26-025-9

Concepción et mise en page :  **EXIT**
Editorial

Catalogue des publications de l'administration générale de l'État : <https://cpage.mpr.gob.es/>

Conformément aux dispositions de la loi sur la propriété intellectuelle, la reproduction totale ou partielle de cette publication, son traitement informatique, sa transmission sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (électronique, photocopie, enregistrement ou autres méthodes), ainsi que son prêt, sa location ou toute autre forme de cession de son utilisation, sont interdits sans l'autorisation préalable et écrite de l'auteur, à l'exception des copies réalisées pour l'usage exclusif du ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des acronymes et abréviations	5
1. CONTEXTE	7
1.1. Contexte du pays	7
1.1.1. Aspects généraux	7
1.1.2. Personnes	8
1.1.3. Prospérité	9
1.1.4. Planète	10
1.1.5. Paix	11
1.1.6. Alliance	12
1.2. Situation de la Coopération Internationale	12
1.2.1. La Coopération Espagnole au Sénégal : principaux acteurs	12
1.3. Analyse de la Stratégie nationale de développement fondée sur les 5 P « ne laisser personne de côté »	13
1.3.1. Personnes	14
1.3.2. Prospérité	14
1.3.3. Planète	14
1.3.4. Paix	14
1.3.5. Alliances	14
1.4. Enseignements pour une meilleure planification future	14
2. RÉSULTATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	17
2.1. Contribution à l'Agenda 2030 au niveau national	17
2.2. Approche territoriale	20
2.3. Cadre des résultats	20

TABLE DES MATIÈRES

3. ALLIANCES POUR LA STRATÉGIE	24
3.1. Réseau des alliances	24
3.2. Modalités de coopération	28
3.3. Ressources	30
3.4. Risques	30
4. SUIVI, EVALUATION ET REDDITION DE COMPTES	32
4.1. Suivi du Cadre de Partenariat	32
4.2. Évaluation	33
4.3. Reddition de comptes et transparence	33
ANNEXES	34
ANNEXE I-A. CADRE DE RÉSULTATS	36
ANNEXE I-B. CADRE DE RÉSULTATS - indicateurs	38
ANNEXE II. RÉSEAU D'ALLIANCES	44
ANNEXE III. MATRICE DE RISQUES	48

ACRONYMES

AACID	Agence Andalouse de Coopération Internationale pour le Développement.
ACNUR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.
AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement.
AFD	Agence Française de Développement.
AFRISTAT	Observatoire Économique et Statistique de l'Afrique subsaharienne.
ANIDA	Agence Nationale d'insertion et de Développement Agricole du Sénégal.
AUDA-NEPAD	Agence de Développement de l'Union Africaine- Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique.
BCEAO	La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest.
CILSS	Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel.
CNDH-S	Commission Nationale des Droits de l'homme du Sénégal.
FIAP	Fondation pour l'Internationalisation des Administrations Publiques.
FMI	Fonds Monétaire International.
GIRH	Gestion Intégrée des Ressources Hydriques.
IDH	Indice de Développement Humain.
IDHI	Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités.
IVCDCI	Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale (Europe dans le monde).
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques.
ODD	Objectifs de Développement Durable.
OFOR	Office des Forages Ruraux du Sénégal.
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du Droit des Affaires.
OIT	Organisation Internationale du Travail.
OMC	Organisation Mondiale du Commerce.
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal.
ONGD	Organisations non Gouvernementales de Développement.
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement.
RADDHO	Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de L'homme.
SENELEC	Société Nationale d'électricité du Sénégal.

ACRONYMES

TEI	Initiatives Team Europe.
UA	Union Africaine.
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine.
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
USD	Dollars Américains.
ZLECAF	Zone de libre-échange Continentale Africaine.

1. CONTEXTE

1.1 CONTEXTE DU PAYS

1.1.1. Aspects généraux

Conformément à l'article 1 de la Constitution, le Sénégal est une république laïque, démocratique et sociale, engagée en faveur de l'égalité devant la loi de tous ses citoyens, indépendamment de leur origine, race, sexe ou religion. La langue officielle est le français, tandis que le wolof, le malinké, le pular, le sérère, le soninké et le diola sont reconnus comme langues nationales, ainsi que toute autre langue nationale codifiée. Le régime politique est présidentiel, avec un président élu au suffrage universel direct tous les cinq ans. Actuellement, Bassirou Diomaye Faye occupe la présidence depuis le 2 avril 2024. M. Ousmane Sonko a

été nommé Premier Ministre de la République du Sénégal le 2 avril 2024. Le Parlement, composé d'une Assemblée nationale, représente le système législatif du pays.

Territorialement, le Sénégal est divisé en 14 régions et 123 « arrondissements », dont les capitales et principaux centres de population sont : Dakar, Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kédougou, Kaolack, Kolda, Louga, Matam, Saint-Louis, Sédhiou, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor. Administrativement, outre les circonscriptions citées, le territoire est géré par des collectivités territoriales (administration locale) comprenant : 46 départements, 5 villes et 553 communes, répartis entre les 14 régions.

INDICATEUR	VALEUR
Population totale (habitants, 2023)	18 126 390
Taux d'incidence de la pauvreté (% de la population, 2023)	33,60 %
Croissance de la population (%)	2,90 %
Espérance de vie à la naissance total/femmes/hommes (années, 2023)	68,9/70/67,7
Superficie du pays (Km ²)	196 722
Classement selon l'IDH (sur 191 pays, 2023)	170
Densité de population (personnes par km ² , 2024 ONU)	96,1
Indice de développement humain (IDH)	0,530
PIB total (millions US\$, prix courants, 2023)	30 850
IDH ajusté pour les inégalités (IDH-D, 2022)	0,447
PIB par habitant (US\$, prix courants, 2023)	1 450,16
Croissance du PIB (% annuel, 2023)	4,1 %
Taux de fécondité (enfants/femme, 2023)	4,2 %
Population urbaine (% du total, 2023)	47 %
Indice de Gini (2023)	44,60 %
Prévalence de la malnutrition chez les moins de 5 ans (%) (2023)	18 %
Classement PNUD Indice de développement de genre (sur 176 pays, 2023)	170
Classement PNUD Indice d'inégalité de genre (sur 191 pays, 2023)	170

1.1.2. Personnes

En juillet 2024, le 5^e recensement national du Sénégal (Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Sénégal)¹ a été présenté, offrant une vision détaillée de la situation démographique, sociale et économique du pays. Selon ce recensement, la population résidente au Sénégal est de 18 126 390 personnes, dont 50,6 % d'hommes et 49,4 % de femmes. Entre 2013 et 2023, la population a crû à un taux annuel de 2,9 %, ce qui implique que, si ce rythme se maintient, elle doublera en 25 ans. Le Sénégal est un pays jeune : 50 % des résidents ont moins de 19 ans, 39 % ont moins de 15 ans, et les moins de 35 ans représentent 75 % de la population.

L'espérance de vie à la naissance a augmenté à 68,9 ans en 2023, plus élevée pour les femmes (70 ans) que pour les hommes (67,7 ans). Les zones urbaines affichent des chiffres plus élevés (71,4 ans contre 67,7 ans en zones rurales), avec Dakar (72 ans), Thiès (71,3) et Diourbel (70) en tête. Le taux de fécondité a diminué, passant de 5,3 enfants par femme en 2002 à 4,2 en 2023. Les régions urbanisées présentent des niveaux de fécondité plus faibles : Dakar (2,8 enfants par femme), Ziguinchor (4,0) et Thiès (4,1). En revanche, Sédhiou et Kaffrine enregistrent des valeurs plus élevées, avec respectivement 6,0 et 5,8 enfants par femme.

Au Sénégal, la situation des femmes reflète une série de défis et d'inégalités, mais aussi des progrès significatifs dans des domaines clés comme l'éducation. Toutefois, le pays fait face à un taux élevé de mortalité maternelle, estimé à 213 décès pour 100 000 naissances vivantes, avec des indices plus élevés dans les régions rurales telles que Kédougou, Kolda et Saint-Louis. Dans le domaine éducatif, les filles surpassent les garçons en matière de scolarisation, notamment aux niveaux préscolaire et primaire, où l'indice de parité est favorable aux filles. Cependant, 57 % des femmes restent non instruites, contre 53 % des hommes, ce qui met en évidence des écarts éducatifs persistants, surtout en zones rurales.

En matière d'emploi, 42,5 % des femmes sont actives, un taux nettement inférieur à celui des hommes. Les femmes prédominent dans des secteurs tels que l'agriculture (23,8 %) et le commerce (20,7 %), où les indices de parité atteignent respectivement 109 et 158. De plus, le mariage et la maternité précoces sont fréquents, avec 6,8 % d'adolescentes mariées, mettant en lumière des différences entre zones urbaines et rurales. Bien que les femmes aient réalisé des progrès en matière d'éducation et d'alphabétisation, leur participation à la force de travail et l'accès aux opportunités demeurent des priorités pour promouvoir l'égalité de genre au Sénégal.

La prévalence des personnes handicapées est estimée à 7,3 % au niveau national, ce qui représente une augmentation par rapport aux 5,9 % enregistrés en 2013. La répartition selon le lieu de résidence montre des taux similaires entre le milieu urbain (7,30 %) et le milieu rural (7,27 %), bien qu'en termes absolus, le nombre de personnes handicapées soit plus élevé dans les zones urbaines (677 771) que dans les zones rurales (577 824). La prévalence est plus forte chez les femmes (7,76 %) que chez les hommes (6,68 %), les difficultés de vision (3,9 %) et de marche (3,3 %) étant les plus courantes. Par régions, Ziguinchor (9,8 %) et Saint-Louis (9,7 %) présentent les taux les plus élevés, tandis que Tambacounda et Kédougou affichent les plus bas, autour de 6 %.

Sur le plan éducatif, le Sénégal présente des défis significatifs. Le taux brut de scolarisation (TBS) varie selon le niveau : 18,2 % en préscolaire, 81 % en primaire, 50,6 % en secondaire inférieur et 30,3 % en secondaire supérieur. Le TBS est plus élevé en zones urbaines et se distingue à Ziguinchor (99,2 % en primaire), Dakar (98,3 %) et Thiès (94,5 %). L'accès à la formation professionnelle est faible : seulement 1 Sénégalais sur 10 âgé de 15 à 59 ans en a bénéficié.

En 2023, la situation économique de la population sénégalaise reflétait d'importantes inégalités et des défis structurels. La moitié des personnes en âge de travailler est active, avec un écart de genre marqué : 62,4 % des hommes participent à la force de travail contre 42,5 % des femmes. Cependant, le taux d'occupation habituel est bas, à 33,7 %, avec des différences notables entre hommes (48,2 %) et femmes (19,8 %). À l'échelle régionale, Dakar arrive en tête avec 45 % d'occupation, suivie de Thiès avec 36,7 %. La jeunesse fait face à de grands défis, puisque 46,8 % des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études, ce pourcentage étant plus élevé chez les femmes (55,2 %) que chez les hommes (38 %), et plus répandu dans les régions rurales comme Matam, Tambacounda et Kédougou. L'emploi au Sénégal est dominé par le secteur tertiaire (50 % des actifs), suivi du secteur primaire (33,8 %) et du secteur secondaire (16,2 %). La majorité est composée de travailleurs indépendants (64 %), tandis que 16,1 % sont des salariés. De plus, près de la moitié des travailleurs exercent dans le secteur informel (49,6 %). Concernant les activités économiques, 44,5 % des ménages pratiquent une activité agricole, prédominante en zones rurales (67,7 %). Ces activités incluent l'agriculture pluviale (71,2 %), l'élevage (87,1 %), l'horticulture (16 %) et la pêche (3,6 %). Dans le domaine agricole, 22,2 % des ménages utilisent des machines motorisées, tandis que 76,5 % emploient des outils traditionnels.

¹ <https://www.ansd.sn/>

La répartition territoriale montre une forte concentration dans les régions de Dakar, Thiès et Diourbel, où vit 47 % de la population totale. En particulier, Dakar abrite 22 % de la population du pays sur seulement 0,28 % du territoire national, avec une densité de 7 277 habitants par km² (bien supérieure à la moyenne nationale de 96,1 personnes par km²).

Les inégalités sociales et les écarts persistants dans l'accès aux services de base, tels que la santé et l'éducation, demeurent des défis majeurs. Les femmes, les jeunes et les Communautés rurales sont les groupes les plus touchés, avec des taux élevés de pauvreté et un accès limité aux opportunités économiques.

Au Sénégal, les dynamiques migratoires internes, régionales et vers l'Europe ont connu une évolution significative ces dernières années, influencées par des facteurs économiques, sociaux et politiques. Dakar reste la principale destination des migrations internes, représentant 41 % des déplacements internes, suivie de Touba. Les transferts de fonds des migrants internes peuvent contribuer à atténuer la gravité de la pauvreté dans les zones rurales du pays, mais ne réduisent pas significativement son incidence globale. Le Sénégal est à la fois pays d'origine, de transit et de destination des flux migratoires en Afrique de l'Ouest. Le pays accueille des migrants provenant des pays voisins, comme la Guinée, le Mali et la Gambie, attirés par les opportunités économiques, principalement dans le secteur informel à Dakar. Par ailleurs, les Sénégalais émigrent surtout vers la Mauritanie, la Gambie et le Mali. Le Sénégal est également pays d'origine et de transit de la migration vers l'Europe. Les envois de fonds de l'émigration sénégalaise représentent environ 10,5 % du PIB du pays, selon l'OCDE, et sont destinés principalement aux besoins de base des ménages (alimentation, santé, éducation et logement), avec un impact limité sur les investissements productifs à long terme. En Espagne, on peut souligner la forte présence de la communauté sénégalaise et sa concentration géographique dans des Communautés autonomes comme la Catalogne, les Îles Baléares ou la Communauté de Madrid².

Au Sénégal, le type de logement le plus courant est la maison basse, occupée par 62,8 % des ménages, tant en zones urbaines (59,1 %) que rurales (69 %). Concernant l'indice d'occupation, 33,2 % des ménages vivent avec une moyenne de deux personnes par pièce destinée à l'habitation, ce qui constitue la norme la plus répandue au niveau national. La majorité des ménages (67,4 %) sont propriétaires de leur logement, tandis que les locataires représentent 20,2 %, et 5,1 % sont copropriétaires. La forme d'acquisition

la plus courante est l'autoconstruction, utilisée par 61,8 % des ménages, suivie des logements hérités (27,5 %). En matière de services de base, 74,4 % des ménages ont accès à l'électricité, le gaz est le principal combustible pour cuisiner (45,2 %), et l'eau potable provient d'un robinet à l'intérieur du logement dans 49,5 % des cas. Concernant les systèmes sanitaires, 44,8 % des ménages utilisent des latrines avec chasse d'eau, tandis que 29,3 % partagent les installations sanitaires. Pour l'évacuation des eaux usées, 41,6 % des ménages les rejettent directement dans la rue ou dans la nature. Quant à la gestion des déchets solides, 40,3 % des ménages utilisent le service de collecte par camion³.

1.1.3. Prospérité

L'économie du Sénégal a connu une croissance soutenue ces dernières années, bien que marquée par des fluctuations dues à des facteurs externes et internes. Avant le début de la production de pétrole et de gaz, le pays avait déjà mis en œuvre une série de mesures visant à consolider son économie, avec un accent sur des projets structurants dans le cadre du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) à ses différentes phases. En 2023, une croissance réelle du PIB de 4,1 % a été projetée, un rythme modéré par rapport aux années précédentes. Cette croissance a été principalement portée par les secteurs tertiaire et primaire, bien qu'elle ait affronté des défis significatifs liés à la reprise post-pandémie et aux pressions inflationnistes mondiales.

L'économie sénégalaise a bénéficié d'investissements stratégiques dans des infrastructures clés, telles que l'extension du réseau ferroviaire avec le Train Express Régional et la construction du Bus de Transit Rapide, initiatives conçues pour améliorer la connectivité et dynamiser le secteur des services. De même, la mise en œuvre de la technologie 4G, en prélude au déploiement de la 5G, a contribué à moderniser le secteur numérique et à renforcer le rôle du Sénégal comme hub technologique en Afrique de l'Ouest. Le secteur primaire, composé de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, a maintenu une croissance stable, soutenue par des programmes de modernisation et l'accès aux marchés internationaux. Cependant, c'est le secteur secondaire qui a montré un plus grand dynamisme, en préparation de l'entrée en opération de l'industrie énergétique. Il est important de mentionner l'activité sectorielle liée à la culture et à l'éducation. Le Sénégal est un pays de référence intellectuelle et culturelle en Afrique de l'Ouest, ce qui génère des mouvements et des alliances importants dans les secteurs culturels.

² Registres municipaux d'Espagne 2023 (Institut National des Statistiques).

³ Rapport du V Recensement Général de la Population et Habitat, 2023 (RGPH-5, 2023)

Malgré le début des premières productions de pétrole et de gaz, la croissance réelle du PIB au Sénégal en 2024 a été révisée à la baisse, se situant à 3 % sans inclure l'impact des hydrocarbures, contre une prévision initiale de 4,8 %. Ce ralentissement économique reflète les défis actuels du pays, tels que l'augmentation des subventions énergétiques, les intérêts de la dette et les retards dans le financement budgétaire. Par ailleurs, l'économie sénégalaise fait face à des vulnérabilités significatives en raison de sa dépendance à des secteurs spécifiques comme l'agriculture pluviale et la pêche, ainsi qu'aux effets des fluctuations des marchés mondiaux de matières premières. Bien que le début de la production de pétrole et de gaz promette de diversifier les revenus nationaux, il expose également le pays aux risques de volatilité associés à ces marchés. Comme indiqué dans le document Vision 2050, « La faiblesse des résultats obtenus pour générer une dynamique économique réelle créatrice d'emplois et de richesses nécessaires à l'amélioration significative des conditions de vie des populations requiert une transformation systémique de l'économie sénégalaise, à travers la nouvelle vision des autorités fixée sur un horizon de 25 ans⁴ ».

Concernant le déficit budgétaire en 2024, initialement projeté à 3,9 % du PIB, son élargissement à 4,5 % a été autorisé en juin. Cependant, les estimations actuelles du FMI le situent à un préoccupant 7 % du PIB pour cette année. Cette augmentation est principalement due à la baisse des recettes fiscales et aux dépenses élevées en subventions, qui représentent plus de 3 % du PIB pour la troisième année consécutive. Le niveau d'endettement public pose également des défis significatifs. Selon le FMI, la dette des administrations publiques atteindra 77 % du PIB, tandis que le chiffre combiné de la dette publique et des entreprises publiques atteindra 85 % du PIB, dépassant largement le seuil de référence de 70 % pour la région. Ces chiffres soulignent la nécessité de réformes urgentes pour améliorer la soutenabilité budgétaire et restaurer la confiance sur les marchés internationaux. Les actions prioritaires incluent la réduction des exonérations fiscales, la mise en œuvre d'un nouveau cadre tarifaire pour la SENELEC après un audit soutenu par la Banque mondiale, et une plus grande efficacité dans la collecte des impôts. Ces mesures seront essentielles pour stabiliser l'économie sénégalaise et garantir sa résilience face aux défis futurs.

La majeure partie des ressources mobilisées provient de ressources internes, qui s'élevaient à 5.670 millions d'euros et constituent 96,91 % du total collecté. À la fin du deuxième trimestre 2024, 86,01 % de l'objectif trimestriel pour les

ressources internes avait été atteint, réparti entre recettes fiscales et non fiscales. En ce qui concerne les dons, le Sénégal a reçu 90,54 millions d'euros au cours du deuxième trimestre, ce qui représente 19,45 % des prévisions annuelles de la LFI 2024. Ces dons, exclusivement en capital, ont été destinés au financement de projets d'investissement, les principaux donateurs étant : USAID (53,1 %), GIZ (17,1 %), BAD (4,2 %) et l'Italie (3,3 %). La dette publique totale s'élève à la fin de 2023 à 24 000 millions d'euros, équivalent à 99,7 % du PIB.

Le Sénégal est un pays nettement récepteur de transferts de fonds. Les envois de fonds des émigrés sénégalais étaient de 3.267,14 millions de USD, soit 10,6 % du PIB en 2023, tandis que les transferts envoyés par les immigrés vivant au Sénégal vers leurs pays d'origine n'ont pas dépassé 340 000 dollars (Banque mondiale).

La France est le principal donateur bilatéral d'APD au Sénégal. Depuis 2007, l'AFD a engagé près de 2 milliards d'euros dans divers secteurs, avec une exposition souveraine de 1,8 milliard d'euros en mai 2024. Son portefeuille comprend plus de 70 projets dans des domaines tels que l'agriculture, le développement durable, l'eau et l'assainissement, le transport, l'énergie, l'éducation et la gouvernance. Proparco a financé 21 entreprises avec 262 millions d'euros et accordé 138 millions en garanties. En outre, dans le cadre de Choose Africa, 100 millions d'euros ont été engagés⁵.

1.1.4. Planète

Le changement climatique représente un défi majeur pour les aspirations de développement du Sénégal, en exacerbant les vulnérabilités du pays. Le Sénégal est confronté à des phénomènes tels que l'augmentation des températures, des pluies irrégulières, le stress hydrique et l'érosion côtière. Les sécheresses entraînent des pertes annuelles de 500 millions de dollars, tandis que les inondations coûtent 100 millions de dollars par an. De plus, l'érosion côtière représente un coût équivalent à 3,3 % du PIB et constituera l'un des grands défis pour stimuler les activités liées à l'économie bleue. On estime que d'ici 2050, 75 % des zones côtières seront menacées par l'érosion, affectant les moyens de subsistance, les infrastructures et les activités économiques telles que la pêche et le tourisme, qui génèrent ensemble 9 % du PIB.

⁴ https://ambassadesenegal.be/wp-content/uploads/2024/10/Strat_gie_Nationale_de_d_veloppement_2025_2029_1727214870-1.pdf

⁵ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/>

L'agriculture, qui dépend principalement des pluies, emploie un tiers de la population et soutient deux tiers des ménages les plus pauvres, est gravement affectée, menaçant la sécurité alimentaire et les revenus ruraux. En outre, les inégalités aggravent l'impact du changement climatique : les personnes en situation de pauvreté, vivant dans des zones périphériques et dépourvues de ressources, sont les plus exposées aux risques climatiques et à leurs effets économiques, ce qui influence également les mouvements migratoires.

Pour relever ces défis, le Sénégal doit adopter des réformes audacieuses intégrant la résilience climatique et la transformation économique. Investir dans le capital humain pour des emplois « verts » dignes et renforcer l'agriculture afin de garantir la souveraineté alimentaire sont des stratégies cruciales. Le changement climatique ne menace pas seulement les acquis, mais peut aussi constituer une opportunité pour progresser vers un modèle de croissance plus durable et inclusif.

Dans le Rapport national sur le climat et le développement d'octobre 2024, la Banque mondiale identifie des stratégies clés pour que le Sénégal fasse face aux défis climatiques et promeuve un développement durable. Ces actions couvrent divers secteurs critiques pour le pays.

En matière de sécurité alimentaire, la priorité est donnée à une agriculture climato-intelligente avec des variétés résistantes, une gestion durable de l'eau et la reforestation. Il est également proposé de diversifier les sources de revenus grâce à l'aquaculture et de garantir un accès universel à l'eau et à l'assainissement dans les zones urbaines. Concernant la résilience côtière, le rapport recommande une loi pour coordonner les interventions sur le littoral et protéger les zones les plus vulnérables face aux impacts du changement climatique.

Pour la gestion des catastrophes, il est suggéré de mettre à jour les politiques de risques, d'améliorer les systèmes d'alerte précoce et d'intégrer des outils basés sur l'intelligence artificielle afin de renforcer la reconstruction et de réduire les pertes. En ce qui concerne l'urbanisation, il s'agit de réguler le développement urbain, d'investir dans les systèmes de drainage et d'adopter des bus électriques, en promouvant des villes compactes et durables.

Le renforcement du capital humain passe par une meilleure protection sociale face aux chocs climatiques, l'amélioration de l'éducation à tous les niveaux et la construction d'infrastructures résilientes dans les domaines de la santé et de l'éducation. En matière d'énergie, le rapport souligne la nécessité d'accélérer la production d'énergies renouvelables et de supprimer progressivement les subventions

énergétiques, tout en protégeant les plus vulnérables.

Parmi les catalyseurs, on note la création d'une loi-cadre sur le climat, l'intégration des aspects environnementaux dans les budgets nationaux et la promotion des marchés du carbone.

1.1.5. Paix

Lors de la 56^e session du Conseil des droits de l'homme (18 juin – 12 juillet 2024), ont été examinés et adoptés les rapports de la 45^e session de l'Examen périodique universel (EPU), y compris ceux relatifs au Sénégal, qui a présenté des avancées significatives dans ce domaine. Parmi les mesures mises en avant figure la décision de ratifier le Deuxième Protocole facultatif visant à abolir la peine de mort, ainsi que la mise en œuvre d'initiatives destinées à améliorer les conditions de détention, telles que la réduction de la surpopulation carcérale par des alternatives à l'emprisonnement. En outre, en octobre 2024, le Sénégal a adopté un projet de loi instituant la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH-S), remplaçant le Comité sénégalais des droits de l'homme, afin de renforcer les structures institutionnelles dans ce domaine.

Dans le cadre de l'égalité de genre, le Sénégal a adopté la Stratégie nationale pour l'autonomisation des femmes et des filles (2021-2025) ainsi que la Stratégie pour l'élimination des mutilations génitales féminines (2022-2030), soutenues par un Plan d'action national (2022-2026). Ces mesures visent à promouvoir l'égalité et à offrir un soutien global aux victimes, mettant en évidence l'engagement du pays en faveur des droits des femmes et des filles.

Dans le cadre de son 4^e EPU, le Sénégal a reçu un total de 322 recommandations, dont il a accepté 299 et pris note de 23. Le pays a réitéré son engagement à mettre en œuvre de manière exhaustive les recommandations acceptées, suivant un processus inclusif impliquant les parties prenantes et la société civile. Les recommandations acceptées par le Sénégal se sont concentrées sur le renforcement de la protection des droits de certains groupes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées. Pour progresser dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, le Sénégal a organisé, du 5 au 8 novembre 2024, une série d'activités dirigées par la Commission nationale des droits de l'homme et la Rencontre africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)⁶. Celles-ci comprenaient des ateliers axés sur la formation des organisations de la société civile (OSC) et des acteurs gouvernementaux aux outils et stratégies pour un suivi efficace des recommandations.

⁶ Rencontre Africaine pour la Défense des Droits Humains

En termes de défis, le Sénégal est confronté à des menaces telles que la présence de groupes terroristes actifs dans la région et l'instabilité politique dans des pays voisins comme le Mali et la Guinée. En réponse, le Sénégal a établi de nouveaux camps militaires et de gendarmerie le long de sa frontière orientale avec le Mali. Il fait également face à une insurrection de faible intensité dans la région méridionale de la Casamance, menée par des factions du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC). Ce conflit, l'un des plus longs du monde, a causé plus de 5 000 morts et déplacé 60 000 personnes depuis 1982. En mai 2023, une faction du MFDC a signé un accord de paix, marquant une avancée significative vers la résolution du conflit.

Selon les données de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du gouvernement du Sénégal au 31 octobre 2024, le pays accueille un total de 11 847 réfugiés, presque tous originaires de Mauritanie. De plus, le Sénégal héberge 252 réfugiés de la République centrafricaine, un pays affecté par des conflits armés et des crises humanitaires prolongées.

La culture, comme cela a été souligné lors de la récente rencontre de Mondiacult 2025, est un outil clé pour la construction de sociétés justes, démocratiques et pacifiques. Elle agit comme vecteur de résilience et de cohésion sociale.

1.1.6. Alliance

Le Sénégal entretient de solides alliances avec diverses organisations internationales et pays donateurs, renforçant ainsi son intégration régionale et mondiale.

Le Sénégal a misé fermement sur l'intégration économique régionale à travers son leadership au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA. De plus, le pays a consolidé une politique de bon voisinage et un rôle important dans la résolution des crises régionales au Mali, en Guinée-Bissau et en Gambie.

À l'échelle mondiale, le Sénégal maintient une présence active dans des organisations internationales de grande importance, étant membre de l'ONU depuis son indépendance. Il fait également partie du FMI depuis 1962, de la Banque mondiale depuis 1966 et de l'OMC depuis sa création en 1995, démontrant l'engagement du Sénégal envers le multilatéralisme et le développement durable.

En outre, le Sénégal est membre fondateur de l'UA (Union africaine) et de l'Organisation de la coopération islamique.

Son implication dans des organismes régionaux spécialisés tels que l'OMVS (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal), l'OMVG (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie), le CILSS (Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel), AFRISTAT (Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne), la CIPRES (Conférence interafricaine de la prévoyance sociale), la CIMA (Conférence interafricaine des marchés d'assurances) et l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) renforce son leadership régional et son engagement en faveur du développement économique et social de l'Afrique.

1.2. LA COOPÉRATION ESPAGNOLE AU SÉNÉGAL : PRINCIPAUX ACTEURS

La Loi 1/2023, du 20 février, sur la Coopération pour le développement durable et la solidarité mondiale, établit un cadre plus flexible et adapté aux défis actuels du développement global, en s'alignant sur l'Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD). Cette loi met l'accent sur l'importance de la coopération décentralisée et de la collaboration avec une variété d'acteurs, y compris les ONG, le secteur privé et les Entités multilatérales.

Le Plan directeur de la Coopération espagnole pour le développement durable et la solidarité mondiale 2024-2027 est le document de référence de la politique de coopération espagnole et vise à promouvoir une triple transition sociale, économique et écologique. La lutte contre la faim, contre le changement climatique, la promotion de l'éducation, la culture pour le développement, l'accès à l'eau et l'avancement des droits des femmes et des filles sont identifiés comme secteurs prioritaires. Ce Plan directeur 2024-2027 guidera les actions de la Coopération espagnole au Sénégal, pays qu'elle continue de considérer comme prioritaire. Le Sénégal a été le troisième pays au monde comptant le plus de coopérants espagnols en 2024.

La Loi 1/2023 établit que l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) est l'organisme principal chargé de la promotion, de la programmation, de la coordination opérationnelle, de la gestion et de l'exécution des politiques publiques de la Coopération espagnole. Depuis 2005, l'AECID dispose d'un Bureau de coopération espagnole au Sénégal. De plus, outre les Bureaux du Travail, de l'Intérieur et Économique et Commercial de l'Ambassade d'Espagne, le déploiement institutionnel est

complété par l'Institut Cervantès de Dakar inauguré en 2021, ainsi que par la création de la Chambre officielle de commerce au Sénégal en 2019, renforçant ainsi les liens commerciaux, culturels et linguistiques entre les deux pays.

D'autres acteurs de l'Administration générale de l'État contribuent également aux efforts menés au Sénégal, tels que le Ministère du Travail et de l'Économie sociale ou celui de l'Économie, du Commerce et des Entreprises.

La coopération décentralisée, menée par les Communautés autonomes et les Collectivités locales, et les Fonds de coopération et de solidarité, joue un rôle très important dans le pays, avec une grande valeur ajoutée dans la territorialisation des politiques publiques et la gouvernance locale. On souligne la présence institutionnelle à Dakar des coopérations des Communautés autonomes de Canaries et de Catalogne et l'important financement des Communautés autonomes d'Andalousie, des Baléares, des Canaries, de Castille-et-León, de La Rioja, d'Aragon, de la Communauté valencienne et du Pays basque. De même, des interventions sont actuellement menées par le Fons Catalá ou le Fondo Andaluz des municipalités pour la solidarité internationale.

La Coopération espagnole participe aux principaux espaces de coordination des donateurs. L'Ambassade d'Espagne assiste aux réunions du Comité exécutif ou Groupe des ambassadeurs, composé d'ambassadeurs, de chefs de missions diplomatiques et de représentants résidents d'organisations multilatérales internationales. L'OCE participe aux réunions du Groupe exécutif de coopération ou G15, composé des chefs de coopération, représentants résidents, chefs et directeurs d'agences. La Coopération espagnole a contribué à la coordination du G15 par un soutien financier au PNUD pour qu'il réalise cette tâche. Elle participe également au G50, qui réunit l'ensemble des donateurs au développement et leurs groupes thématiques ou sectoriels, grande plateforme de diffusion et d'échange d'informations et de bonnes pratiques pour l'ensemble des acteurs de la coopération, membres ou non de l'OCDE. À titre d'exemple, l'Agence andalouse de coopération internationale pour le développement (AACID), en coordination avec l'AECID, assume la présidence du groupe de coopération décentralisée ; l'AECID, via son Bureau au Sénégal, participe activement au groupe sur le genre ; et plusieurs ONG espagnoles participent aux groupes sur le développement rural, la sécurité alimentaire et la santé.

Environ 60 ONG espagnoles contribuent au développe-

ment du pays et au renforcement de la société civile sénégalaise, et ont constitué un groupe de coordination appelé ONGEC, visant à renforcer leur coordination, la capitalisation des actions, la création de synergies et l'efficacité. Les organisations syndicales et les universités sont également devenues des acteurs importants de la coopération au développement au Sénégal.

L'Aide publique au développement espagnole destinée au Sénégal durant la période MAP 2019-2023 s'élève à 140 M€, dépassant l'engagement initial de 128 M€. De ces fonds, 55,78 % proviennent de l'Administration générale de l'État et le reste de la coopération décentralisée, dont 32,68 % imputables aux CCAA, 10,99 % aux EELL et 0,55 % aux universités. Le ministère des Affaires étrangères, l'Union européenne et la Coopération, avec 20,33 %, occupe la deuxième position au sein de l'AGE, avec près de 19 % provenant du Secrétariat d'État à la coopération internationale pour le développement (dont plus de 17 % du budget de l'AECID). Il existe également un programme de conversion de dette qui a contribué de manière significative à l'Aide publique au développement espagnole.

Trois types d'Entités canalisent 98 % de cette aide : 83,5 % des décaissements ont été réalisés via des ONG, 8,6 % via le secteur public et 6,1 % via des organismes multilatéraux de développement.

On note une importante présence d'entreprises espagnoles dans différents secteurs : tourisme, agriculture, pêche, mines, construction et industrie.

Des opportunités de collaboration sont en cours d'identification, allant des initiatives de responsabilité sociale des entreprises à des mécanismes plus structurés, tels que les partenariats public-privé pour le développement. Conformément au le Plan directeur de la Coopération espagnole, ces partenariats et la coopération avec les entreprises et les Entités de l'économie sociale peuvent contribuer à la réalisation des ODD dans les pays partenaires, tout en promouvant de bonnes pratiques en matière de durabilité et de diligence raisonnable.

1.3. ANALYSE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT FONDÉE SUR LES 5 P « NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ ».

Le gouvernement actuel du Président Diomaye Faye a posé les bases de son orientation pour le développement du Sénégal dans le programme « LE PROJET ». En complément, a été présentée la proposition « Sénégal Vision 2050: Agenda national de transformation », en tant

que feuille de route stratégique reflétant l'ambition du pays de devenir un Sénégal souverain, prospère et juste à l'horizon 2050, en se projetant vers une transformation sur vingt-cinq ans.

Le présent MA prend en considération ces axes stratégiques définis par le Gouvernement du Sénégal dans ses politiques de développement (*Vision Sénégal 2050, masterplan décennal 2025-2034 et Stratégie nationale de Développement 2025-2029*).

1.3.1. Personnes

D'ici 2050, le Sénégal aspire à devenir un pays où les personnes seront au centre de la stratégie de transformation. La population, majoritairement jeune, bénéficiera d'une approche intégrale en matière de santé, d'éducation et de cohésion sociale. La généralisation de l'accès aux services de base tels que l'eau potable, l'électricité et la santé vise à garantir un développement équitable. De plus, des programmes d'autonomisation économique pour les femmes et les jeunes sont prioritaires, afin de réduire les inégalités de genre et de promouvoir un accès égal aux opportunités économiques et sociales.

Vision Sénégal 2050 s'oriente également vers la promotion de la vitalité de la culture sénégalaise à travers deux axes stratégiques : la valorisation du patrimoine culturel et matériel, et le soutien aux talents culturels, les industries culturelles et créatives étant considérées comme l'un des moteurs de croissance (p. 9 et 104).

1.3.2. Prospérité

Vision 2050 propose une transition vers une économie compétitive et à forte valeur ajoutée, centrée sur 18 secteurs stratégiques, parmi lesquels les hydrocarbures, l'agroalimentaire et les services numériques. Le *Masterplan 2025-2034* établit les bases pour diversifier l'économie, réduire la dépendance aux importations et améliorer les exportations grâce à des zones économiques spéciales et des pôles industriels. L'intégration des technologies numériques et des énergies renouvelables renforce également la transition vers un modèle économique plus résilient, féministe et durable.

1.3.3. Planète

Le développement durable constitue un pilier fondamental, avec des objectifs clairs en matière de mitigation et d'adaptation au changement climatique. L'engagement du programme 30/30/30 vise à protéger 30 % des écosystèmes terrestres, maritimes et d'eau douce d'ici 2030. L'économie circulaire et la gestion des déchets visent à réduire les émissions de carbone et à générer des emplois décents. La mise en œuvre de la Grande Muraille Verte

répond à la désertification et encourage les activités agroforestières comme sources de revenus pour les Communautés rurales, en promouvant l'accès des femmes aux titres de propriété foncière. Dans ce contexte, la culture est également un élément clé pour des changements environnementaux globaux et durables.

1.3.4. Paix

Le renforcement de la gouvernance et de la cohésion sociale est essentiel pour consolider la paix et garantir une stabilité durable. L'accent est mis sur une décentralisation effective, favorisant la participation citoyenne et celle des femmes dans la prise de décisions, ainsi que l'amélioration de la fourniture des services publics. Des mesures sont également envisagées pour renforcer la sécurité alimentaire et énergétique, en réduisant les vulnérabilités face aux conflits ou aux crises externes.

1.3.5. Alliances

Le document souligne l'importance des partenariats public-privé et de la coopération internationale pour atteindre les objectifs fixés. La mobilisation de financements verts et d'accords multilatéraux se présente comme des instruments essentiels pour garantir la durabilité économique et environnementale du plan.

Sénégal 2050 : Agenda national de transformation établit une feuille de route ambitieuse, fondée sur des principes d'équité, de durabilité et de gouvernance inclusive, avec pour objectif de transformer le pays en un modèle de développement en Afrique subsaharienne.

1.4. ENSEIGNEMENTS POUR UNE MEILLEURE PLANIFICATION FUTURE

Dans l'élaboration du présent MA, les recommandations issues de l'évaluation finale du cycle de planification précédent (2019-2023) ont été prises en compte, assurant une continuité stratégique et des adaptations pour améliorer l'efficacité et l'impact des interventions.

Le précédent MAP incluait les résultats de développement (RD) suivants :

- **RD 1** : Appui au développement productif
- **RD 2** : Renforcement de la résilience par l'amélioration de l'accès aux aliments, aux services de santé, à l'eau potable et à l'assainissement, avec une attention particulière aux enfants et aux femmes
- **RD 3** : Appui à l'efficacité des services des institutions publiques avec une approche territoriale

Les conclusions de cette évaluation ont souligné que, pour les initiatives du RD 1 liées à la production agricole, la viabilité économique est beaucoup plus élevée dans celles qui ont déjà généré des bénéfices, d'où l'importance de continuer à soutenir les projets productifs jusqu'à ce qu'ils atteignent la rentabilité. Les initiatives du RD 2 orientées vers l'accès à une alimentation saine et nutritive dépendent largement de la production des jardins familiaux et communautaires, leur durabilité étant étroitement liée au bon fonctionnement de ces jardins. Les projets de santé ont été réalisés dans la plupart des cas avec le système public de santé, qui, étant une structure stable, a facilité l'atteinte des résultats. La durabilité des systèmes d'approvisionnement en eau est assurée à court et moyen terme ; à long terme, elle dépendra largement de l'évolution de la délégation du service public à des entreprises privées. Pour le RD 3, le principal risque pour maintenir les acquis du renforcement des capacités des équipes techniques est le changement de personnel dans les organisations ; il est donc proposé de soutenir les institutions du pays partenaire chargées de dispenser la formation, ainsi que de promouvoir des systèmes de formation continue via des moyens numériques.

Ces conclusions permettent de mettre en avant le travail réalisé à travers l'ANIDA (Agence Nationale d'Innovation et de Développement Agricole) ainsi que les programmes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement par le biais des conventions, projets et subventions accordés aux ONG ou à l'OFOR (Office des Forages Ruraux) relevant du Ministère de l'Hydraulique, de l'Eau et de l'Assainissement.

Concernant les priorités transversales, l'évaluation souligne qu'un effort a été fait pour intégrer l'approche de genre. Ainsi, les différences de genre et la promotion de la participation effective des femmes dans la prise de décisions et la mise en œuvre des actions sont présentes dans de nombreux projets de la coopération espagnole. La *transversalisation* de l'environnement et du changement climatique a également été priorisée, notamment dans les projets de production agricole, de sécurité alimentaire ou d'approvisionnement en eau pour la consommation humaine, l'élevage et l'irrigation, qui pourraient être renforcés par des diagnostics plus rigoureux et le développement de stratégies d'adaptation.

Outre les conclusions de l'évaluation du MAP 2019-2023, les priorités globales et les engagements du Sénégal, tels que Vision Sénégal 2050 et le Document de Stratégie Nationale de Développement 2025-2029, ont également été pris en compte.

Dans la conception du présent MA, l'approche participative mise en œuvre lors du cycle précédent est maintenue, en

élargissant le spectre des acteurs concernés inclus dans le processus. Forts de plusieurs années d'expérience au Sénégal et à la lumière de l'évaluation, la concentration géographique menée jusqu'à présent dans des régions comme la Casamance et Saint-Louis a été étudiée, ainsi que l'intégration de nouvelles zones prioritaires comme le Grand Dakar, en lien avec les défis posés par l'exode rural, l'urbanisation extrême et les mouvements migratoires.

Dans ce contexte, des aspects opérationnels recommandés dans l'évaluation, tels qu'une possible division du travail et/ou répartition géographique des différents acteurs de la CE à travers une « zone préférentielle d'action », ont été pris en compte, avec un suivi de cette complémentarité lors de chaque réunion de l'Équipe Pays.

Un progrès clé de ce cycle a été l'adoption d'un système d'indicateurs cohérent et aligné sur les indicateurs de reddition de comptes (IRC) de la Coopération espagnole. Ce système facilitera le suivi et l'évaluation du MA, avec des rapports réguliers. Ce suivi prendra également en considération les rapports et évaluations de la coopération décentralisée, ainsi que ceux réalisés dans le cadre des interventions des ONG.

Les priorités transversales sont intégrées de manière globale : approche féministe et de genre, droits humains (y compris les droits culturels), lutte contre la pauvreté et les inégalités, justice climatique et durabilité environnementale, ainsi que diversité culturelle, dès la phase d'identification et de formulation. En particulier, l'approche féministe permettra à la Coopération espagnole d'ancrer la transversalisation du genre dans tous les domaines d'action couverts par le MAP, dans l'idée que ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de soutenir un développement durable et juste ; tandis qu'une approche fondée sur les droits culturels permettra une coopération visant à consolider un développement intégral et durable.

Participation inclusive et conception stratégique

La conception du Cadre de Partenariat pour le Développement Durable pour le Sénégal repose sur une participation inclusive impliquant tous les acteurs de la Coopération espagnole et des institutions sénégalaises, ainsi qu'une large représentation de la société civile. De la phase de diagnostic initial à la formulation du document final, la priorité a été donnée au dialogue avec les institutions gouvernementales, les organisations de la société civile et d'autres acteurs clés.

Le système proposé d'indicateurs clairs, concis et cohérents, alignés sur les IRC de la Coopération espagnole, permettra un suivi efficace des progrès réalisés,

contribuant à l'évaluation continue et à la transparence des interventions.

Articulation et synergies

La coordination entre les acteurs de la Coopération espagnole et leurs homologues sénégalais est centrale dans ce Cadre de Partenariat. Lors de la dernière réunion de l'Équipe Pays, le 17 décembre 2024, il a été décidé d'établir, dans cette phase de formulation, des réunions périodiques toutes les quatre semaines, favorisant ainsi le dialogue entre les différents acteurs de la coopération. Ces plateformes

ont permis de maximiser les synergies entre coopération technique, financière et politique.

Suivi et reddition de comptes

Le Cadre inclut le système de suivi approprié pour contrôler les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés, identifier les éventuelles déviations et adapter les stratégies en fonction du contexte.

2 RÉSULTATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.1. CONTRIBUTION À L'AGENDA 2030 AU NIVEAU NATIONAL

Le Cadre de Partenariat entre l'Espagne et le Sénégal 2026–2030 s'aligne étroitement sur la Vision Sénégal 2050 et sa mise en œuvre à travers la Stratégie nationale de Développement 2025–2029, document de planification qui structure les priorités de l'État sénégalais pour la construction d'un pays juste, résilient, inclusif, prospère et souverain.

La *Vision Sénégal 2050* articule son approche stratégique sur trois niveaux, à savoir : les **piliers de transformation structurelle**, qui définissent les valeurs et principes du développement national, les **moteurs de transformation**, qui impulsent les secteurs stratégiques du changement et en troisième lieu, les **accélérateurs de transformation**, qui renforcent l'efficacité et la durabilité des interventions.

Dans ce cadre, le Cadre de Partenariat contribuera prioritairement aux moteurs de transformation suivants :

- **Capital humain** : améliorer l'accès à une éducation de qualité, technique et professionnelle, et renforcer les capacités des services publics essentiels, notamment dans des secteurs tels que la protection sociale et la formation pour l'emploi, en mettant l'accent sur l'équité d'accès des femmes et leur participation économique.
- **Industries agroalimentaires et rurales** : soutenir une économie rurale inclusive et résiliente, fondée sur une production durable, la modernisation des chaînes de valeur et l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes.
- **Services et secteurs verts** : garantir un accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement, promouvoir la gestion intégrée des ressources

naturelles et encourager les pratiques d'économie circulaire et d'adaptation au changement climatique.

- **Gouvernance territoriale et institutionnelle** : renforcer la décentralisation, la cohésion territoriale, la participation citoyenne et la planification locale, avec un accent sur la reddition de comptes et une gestion inclusive.

Le Cadre de Partenariat contribuera également à intégrer plusieurs des accélérateurs de transformation définis dans la Vision 2050, tels que la durabilité environnementale, la transformation numérique, l'égalité de genre, la culture orientée vers le développement, l'équité intergénérationnelle et la promotion d'une culture démocratique et de paix. Plusieurs de ces approches — comme la centralité du capital humain, la promotion d'économies vertes et inclusives, la cohésion territoriale, la durabilité environnementale ou l'égalité de genre — sont également prioritaires pour la Coopération espagnole. En effet, le Plan directeur de la Coopération espagnole pour le développement durable et la solidarité mondiale 2024–2027 reprend des engagements similaires en termes de transformation sociale, économique et écologique, ce qui renforce la convergence stratégique entre les deux cadres et facilite un dialogue structuré et aligné sur les priorités nationales du Sénégal.

En tenant compte des priorités définies par le Gouvernement du Sénégal dans la Vision Sénégal 2050 et la Stratégie nationale de développement 2025–2029, ainsi que de l'expérience accumulée et de la valeur ajoutée de la Coopération espagnole dans le pays, le Cadre de Partenariat 2026–2030 contribuera à la réalisation des ODD suivants, en cohérence avec les axes stratégiques nationaux et en ligne avec le Plan directeur de la Coopération espagnole 2024–2027.



ODD 2 FAIM ZÉRO

Vers une agriculture moderne, inclusive et souveraine, au service de la sécurité alimentaire (Vision Sénégal 2050).

La Vision Sénégal 2050 place la sécurité et la souveraineté alimentaire comme une priorité clé pour le développement économique et social du pays. Le renforcement d'une agriculture moderne, irriguée et connectée à des chaînes de valeur agroalimentaires compétitives fait partie des moteurs de transformation structurelle. L'objectif est d'améliorer la productivité dans les zones rurales, de renforcer l'inclusion des jeunes et des femmes dans les activités agricoles et d'accroître la résilience des Communautés face aux risques naturels.

ODD 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

Former une citoyenneté autonome, productive et engagée dans le développement durable (Vision Sénégal 2050).

Le renforcement du capital humain est l'un des piliers de transformation de la Vision Sénégal 2050. Il est prévu de généraliser l'accès à la formation technique et professionnelle et de former un million de techniciens et techniciennes d'ici 2034. Cette politique éducative vise à améliorer l'employabilité, promouvoir l'inclusion sociale et répondre aux besoins spécifiques des territoires grâce à une formation adaptée et durable



ODD 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Garantir un accès sûr, équitable et résilient à l'eau et à l'assainissement pour tous (Vision Sénégal 2050).

La Lettre de politique sectorielle 2025–2029 du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement établit l'accès équitable, sûr et durable à l'eau et à l'assainissement comme une priorité de l'État. Elle promeut une gestion intégrée des ressources hydriques, une approche territorialisée des services et l'intégration des principes d'économie circulaire. Les capacités institutionnelles et communautaires sont également renforcées pour garantir la durabilité, notamment face aux effets du changement climatique.

ODD 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Stimuler une économie territorialisée, diversifiée et génératrice d'emplois dignes (Vision Sénégal 2050).

Le modèle économique proposé par la Vision Sénégal 2050 mise sur un développement territorial inclusif, la valorisation des chaînes productives locales et la création d'emplois verts. L'accent est mis sur l'auto-emploi, l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, ainsi que sur la numérisation de l'économie. Pour promouvoir efficacement l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, il est indispensable de reconnaître le leadership des femmes et de garantir leurs droits sexuels et reproductifs. L'amélioration de l'environnement productif rural et la connexion entre formation technique et demande du marché sont des éléments clés pour stimuler une croissance plus équitable.



ODD 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Construire un Sénégal résilient et adapté aux défis du changement climatique (Vision Sénégal 2050).

Face à la vulnérabilité du pays aux impacts du changement climatique, le Sénégal s'engage dans une politique active d'adaptation et de mitigation. La Vision 2050 promeut des infrastructures résilientes, des systèmes d'alerte précoce, des pratiques agricoles durables et des mécanismes locaux de concertation pour anticiper les risques. La gestion de l'eau, en particulier, intègre ces éléments pour garantir la durabilité à long terme.

ODD 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Consolider un État démocratique, inclusif et proche du citoyen (Vision Sénégal 2050).

La gouvernance démocratique et la décentralisation effective sont des axes prioritaires du cadre stratégique national. L'objectif est de renforcer l'État de droit, moderniser l'administration publique, assurer un accès équitable à des services de qualité et promouvoir une culture participative. La *Vision Sénégal 2050* prévoit une administration plus inclusive, transparente et orientée vers le service aux citoyens, avec une approche territoriale sensible à la diversité sociale.



ODD 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Garantir l'équité de genre comme moteur de transformation sociale (Vision Sénégal 2050).

La Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre 2016–2026 vise à garantir l'accès des femmes aux ressources productives, aux services publics et à la participation institutionnelle. Il est essentiel de travailler sur les droits sexuels et reproductifs des femmes et des adolescentes afin que personne ne soit laissée pour compte. Une gouvernance sensible au genre est également promue à tous les niveaux, y compris dans les structures locales et communautaires.

ODD 10 INÉGALITÉS RÉDUITES

Rééquilibrer le territoire et corriger les inégalités sociales structurelles (Vision Sénégal 2050).

La réduction des inégalités sociales et territoriales est une priorité de la planification sénégalaise. La *Vision Sénégal 2050* met l'accent sur la fermeture des écarts structurels entre régions urbaines et rurales, en renforçant la cohésion territoriale, l'accès équitable aux services et la justice sociale. La territorialisation des politiques publiques constitue une stratégie clé pour parvenir à un développement plus inclusif.



ODD 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Construire des partenariats solides et efficaces avec tous les acteurs du développement (Vision Sénégal 2050).

Le Sénégal reconnaît que sa transformation durable nécessite des partenariats larges et structurés. La *Vision Sénégal 2050* souligne l'importance de mobiliser le secteur privé, la société civile, les universités et les partenaires techniques et financiers autour de priorités communes.

Le renforcement des mécanismes de concertation multisectorielle et de cofinancement est prévu, ainsi qu'un leadership accru de l'État dans la coordination des ressources externes et nationales.

2.2. APPROCHE TERRITORIALE

En ce qui concerne le champ territorial d'application du Cadre de Partenariat (CP), une orientation géographique est définie, priorisant la zone du Grand Dakar, les régions du Nord (Saint-Louis et Matam) et du Sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), en raison de la concentration de défis significatifs en matière de développement humain, d'inégalités territoriales et de vulnérabilités structurelles.

Néanmoins, le Cadre conserve une vocation nationale, puisque l'analyse du pays révèle que les problématiques liées à la pauvreté, aux inégalités de genre, sociales et territoriales sont présentes sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi il sera promu une approche combinant la concentration territoriale avec des critères de pertinence sectorielle et d'alignement sur les priorités des politiques publiques nationales.

2.3. CADRE DES RÉSULTATS

Le présent Cadre de Partenariat s'organise autour des trois transitions qui guident l'action du Plan directeur 2024–2027 : la transition sociale, la transition économique et la transition écologique. Ces trois transitions définiront les résultats de développement établis.

Cette approche vise à générer une complémentarité optimisée entre les politiques prioritaires de la , les domaines d'expertise, la capacité d'intervention et, surtout, la capitalisation des avantages comparatifs de la Coopération espagnole au Sénégal.

TRANSITION SOCIALE

RD.1. La population accède à une éducation de qualité et à une formation technique et professionnelle pertinente, inclusive et orientée vers l'emploi.

Une éducation inclusive et une formation technique de qualité sont essentielles pour le développement humain et économique du Sénégal. En ligne avec la *Vision Sénégal 2050* et le Plan directeur 2024–2027, ce résultat promeut des systèmes éducatifs plus robustes, équitables et adaptés aux défis territoriaux et productifs. La priorité est donnée à l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes, ainsi qu'à la promotion de modèles d'économie sociale et solidaire comme outils d'inclusion et de développement durable.

RI.1.1. Les systèmes de formation technique et professionnelle sont renforcés et des modèles d'économie sociale et solidaire adaptés aux contextes territoriaux sont promus.

Le développement économique et social du Sénégal nécessite une offre de formation connectée aux défis productifs et territoriaux. Ce résultat stimulera des systèmes de formation technique et professionnelle ajustés aux demandes du marché du travail, avec une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux personnes en situation de vulnérabilité, y compris les migrants potentiels, les migrants de retour et les personnes en situation de handicap. Des initiatives d'économie sociale et solidaire seront encouragées comme moteurs d'auto-emploi durable, avec un accent particulier sur les contextes ruraux. L'articulation entre formation, insertion professionnelle et entrepreneuriat permettra de générer des opportunités économiques inclusives, alignées sur les dynamiques locales et les principes de justice sociale.

Indicateurs :

- Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation professionnelle certifiée, avec une approche de genre et inclusive (IRC 4.3).
- Nombre d'organisations d'économie solidaire soutenues ou créées avec l'aide de la CE.

RI.1.2. La disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services publics de base sont améliorées.

L'amélioration de la couverture et de la qualité des services publics, en particulier dans les zones rurales et périurbaines, est un besoin partagé par les politiques sénégalaises et les priorités de la Coopération espagnole. Ce résultat vise à réduire les écarts d'accès dans des secteurs clés tels que l'éducation, la santé, l'eau ou l'assainissement, en renforçant la prestation de services de base selon des critères d'équité, d'efficacité et de durabilité. L'amélioration des infrastructures, la numérisation dans la prestation des services et l'articulation entre les niveaux institutionnels seront encouragées afin de garantir des services fonctionnels et accessibles à toutes et tous.

Indicateurs :

- Nombre de services améliorés dans les zones vulnérables.

RD.2. Les institutions publiques locales sont plus efficaces, inclusives et participatives, et garantissent des services de qualité dans un cadre de gouvernance démocratique.

Le renforcement institutionnel et la participation citoyenne sont essentiels pour consolider une gouvernance locale efficace, transparente et centrée sur le bien-être de la population. Ce résultat soutient la décentralisation, la planification territoriale inclusive et la reddition de comptes, avec une approche de genre, de durabilité et de proximité.

RI.2.1. Les capacités institutionnelles et la gouvernance locale pour la prestation équitable et efficace des services publics sont consolidées.

Le renforcement des institutions décentralisées et de leur capacité de gestion est essentiel pour assurer des services publics efficaces, inclusifs et durables. Ce résultat vise à renforcer la modernisation des compétences techniques des acteurs locaux et à améliorer la numérisation, la planification participative et la reddition de comptes. À travers l'élaboration de plans locaux de développement des services avec une approche de genre et de durabilité, une plus grande équité territoriale sera promue, favorisant le suivi participatif, des environnements institutionnels plus transparents et efficaces au service du bien-être de la population. Des actions de renforcement des institutions dans le domaine de la culture sont également incluses, afin de garantir les droits culturels.

Indicateurs :

- Nombre de plans de développement de services approuvés avec une approche de genre et de durabilité (IRC 16.6/16.7).
- Nombre de techniciens et d'autorités locales formés à la gestion publique participative [PD1] [AJ2].

RI.2.2. La participation équitable de la société civile à la gestion des services publics de proximité est promue.

L'autonomisation citoyenne est fondamentale pour consolider une gouvernance démocratique au Sénégal. Ce résultat renforcera les espaces de dialogue entre la société civile et les autorités locales, en favorisant des mécanismes de concertation et de contrôle social. Il s'agira de renforcer la capacité d'incidence des organisations communautaires, en particulier celles dirigées par des femmes et des jeunes, y compris des actions dans le domaine culturel, afin de garantir que les services publics répondent réellement aux priorités locales. Une participation active et structurée contribuera à une plus grande légitimité institutionnelle et à une culture de coresponsabilité.

Indicateurs :

- Nombre d'espaces et cadres de concertation créés ou renforcés

TRANSITION ÉCONOMIQUE

RD.3. Une économie rurale résiliente, inclusive et durable est promue, fondée sur des systèmes de production

agricole, des chaînes de valeur locales et des emplois verts générant des moyens de subsistance dignes.

La transformation de l'économie rurale sénégalaise constitue une priorité pour réduire les inégalités et créer des opportunités durables dans les territoires. Ce résultat vise à renforcer les capacités productives, l'organisation territoriale et la résilience des systèmes agro-pastoraux, avec une attention particulière aux femmes et aux jeunes. L'accent sera mis sur le renforcement des chaînes de valeur locales, les pratiques résilientes et la fertilité des sols, l'accès aux services agricoles de base, la promotion de l'emploi vert, l'innovation et le développement d'alliances entre acteurs publics, privés et communautaires. Cette orientation est alignée sur la *Vision Sénégal 2050* et la stratégie de facilitation de la croissance dans les territoires.

RI.3.1. Les capacités productives des petits producteurs et l'accès aux services agricoles de base sont renforcés.

L'accès à la formation, à l'assistance technique et à des intrants adaptés est une condition nécessaire pour améliorer la productivité et la durabilité des petits producteurs. Ce résultat stimulera l'accompagnement technique, l'utilisation efficace des ressources et l'accès aux services agricoles de base qui renforcent les systèmes locaux de production agro-pastorale. L'approche territoriale permettra une réponse adaptée aux caractéristiques socio-économiques et environnementales de chaque zone, afin de faciliter des moyens de subsistance stables et dignes.

Indicateurs :

- Nombre de producteurs soutenus par une formation technique et une assistance en intrants, eau ou équipements, ventilés par sexe

RI.3.2. La gouvernance agricole territoriale et les partenariats public-privé pour le développement rural sont consolidés.

L'articulation entre acteurs publics, privés et communautaires est nécessaire pour un développement rural durable. Ce résultat vise à renforcer les structures institutionnelles territoriales du secteur agricole par le soutien aux politiques publiques, des cadres de concertation inclusifs et la promotion d'alliances multi-acteurs qui stimulent les processus de planification, de financement et d'innovation dans l'environnement rural. Les synergies entre structures décentralisées, secteur privé et société civile seront encouragées afin d'assurer cohérence, participation et durabilité des interventions.

Indicateurs :

- Nombre de mécanismes de coordination et d'alliances multi-acteurs établis au niveau territorial.

RI.3.3. La transition vers des pratiques productives durables, résilientes et génératrices d'emplois verts est promue.

La pression sur les écosystèmes et la vulnérabilité climatique exigent une transformation des pratiques agricoles traditionnelles. Ce résultat encouragera des modèles de production résilients face au changement climatique et durables sur le plan environnemental, intégrant des approches d'économie circulaire et de création d'emplois verts. L'adoption de techniques agroécologiques, la diversification productive et la valorisation des déchets seront favorisées, contribuant à une agriculture plus efficace, rentable et adaptée aux défis actuels.

Indicateurs :

- Nombre de producteurs adoptant au moins une pratique agricole résiliente, ventilés par sexe.

RI 3.4. Les chaînes de valeur locales sont renforcées et l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes est améliorée.

Le renforcement des chaînes de valeur avec une approche territoriale, de genre et de durabilité est envisagé comme une stratégie pour dynamiser l'économie rurale. Ce résultat favorisera l'organisation productive, l'accès à la formation et l'insertion professionnelle des femmes et des jeunes par la promotion de l'entrepreneuriat, la transformation locale et l'amélioration de l'accès aux marchés. Le soutien à la structuration de réseaux productifs, à la création d'emplois et de microentreprises, avec un accent particulier sur leur viabilité économique, stimulera l'économie locale.

Indicateurs :

- Nombre de jeunes et de femmes formés
- Nombre d'entreprises créées par des jeunes et des femmes (IRC 8.2/8.5)

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE**RD.4. La population a accès de manière équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement, dans un cadre de gouvernance de l'eau intégré, territorial et résilient, incorporant les principes d'économie circulaire et d'adaptation climatique.**

Garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans des conditions d'équité et de durabilité est nécessaire pour assurer le bien-être des populations et la protection des écosystèmes, ainsi que pour l'exercice du droit humain à l'eau et à l'assainissement. Ce résultat promeut une approche intégrée de la gestion des ressources hydriques, articulant les niveaux communautaire, territorial et institutionnel, et encourageant des solutions adaptées face au changement climatique. Cela inclut la nécessité d'intégrer des actions pour la réutilisation des eaux usées. En cohérence avec la *Lettre de Politique Sectorielle 2025–2029 et la Vision Sénégal 2050*, il s'agira de renforcer les capacités locales et institutionnelles, d'améliorer les infrastructures et de promouvoir l'économie circulaire autour de l'eau et de l'assainissement.

RI.4.1. L'accès équitable aux services d'eau potable et d'assainissement est amélioré, en intégrant les principes d'économie circulaire et de résilience climatique.

L'accès universel à une eau sûre et à un assainissement digne nécessite des interventions intégrées et durables. Ce résultat soutiendra l'extension des infrastructures, le traitement et la réutilisation de l'eau, ainsi que l'amélioration des services dans les établissements publics, le tout avec une approche de genre et d'adaptation climatique. Les zones présentant des déficits d'accès seront prioritaires, contribuant à la dignité de vie, à la santé publique et à la durabilité environnementale.

Indicateurs :

- Nombre de personnes ayant un accès amélioré et sûr à l'eau et à l'assainissement (IRC 6.2)
- Nombre d'établissements publics disposant de services sensibles aux besoins de genre

RI.4.2. La gouvernance communautaire et territoriale de l'eau est renforcée grâce à une gestion intégrée des ressources hydriques.

Ce résultat vise à renforcer les capacités techniques, organisationnelles et de planification autour de la gestion intégrée des ressources hydriques (GIRH). Selon le Ministère de la Transition écologique et du Défi démographique, la GIRH est la manière de promouvoir la gestion et le développement coordonnés de l'eau, des terres et des ressources connexes, afin de maximiser le bien-être social et économique de manière équitable, sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux. L'élaboration de plans locaux participatifs, la formation d'acteurs clés et l'institutionnalisation de mécanismes de coordination seront encouragées. L'objectif est d'obtenir une gouvernance plus solide, territorialisée et inclusive,

contribuant à garantir une utilisation durable et efficace de la ressource et à réduire les tensions sociales liées à l'eau, dans le cadre de la réglementation en vigueur au Sénégal.

Indicateurs :

- Nombre de plans locaux de gestion intégrée de l'eau élaborés (IRC 6.5) et mis en oeuvre
- Nombre de personnes formées en GIRH (IRC 13.3)

RI.4.3. La gestion climatique territoriale est renforcée par des solutions d'adaptation impulsées par divers acteurs.

La capacité d'anticipation et de réponse face au changement climatique est un axe transversal du développement durable. Ce résultat soutiendra la conception et la mise en oeuvre de plans climatiques locaux, avec la participation des gouvernements territoriaux, de la société civile, des universités et du secteur privé. Des solutions d'adaptation basées sur le territoire seront encouragées, avec une approche de genre et de durabilité, intégrant des pratiques innovantes et valorisant les savoirs techniques et traditionnels.

Indicateurs :

- Nombre de plans climatiques territoriaux élaborés et mis en oeuvre, avec une approche de genre (IRC 13.2)
- Nombre d'initiatives d'adaptation au changement climatique mises en oeuvre par les parties prenantes (collectivités territoriales, universités, entreprises, société civile)
- Nombre d'unités de valorisation des déchets mises en place et fonctionnelles

Approches transversales de la Coopération espagnole (Plan directeur 2024–2027).

Toutes les actions menées pour atteindre les résultats devront appliquer les six approches transversales établies :

- Approche fondée sur les droits humains
- Approche féministe et de genre
- Approche de lutte contre la pauvreté et les inégalités
- Approche de justice climatique et de durabilité environnementale
- Approche de diversité culturelle

- Approche de construction de la paix
- Approche de réduction des inégalités

Pour l'intégration de ces approches, l'AECID dispose de plusieurs guides, dont le plus récent est le *Guide pour l'intégration de l'approche de réduction des inégalités* publiée en 2024. Une analyse intersectionnelle sera appliquée afin de mettre en évidence les relations entre les différents axes.

Coopération féministe :

La Loi 1/2023 et le Plan directeur de la coopération espagnole consacrent comme principe transversal une approche féministe, qui se concrétise dans la Stratégie de coopération féministe de la coopération espagnole autour de quatre piliers : droits, représentation, ressources et alliances, tous présents dans les actions de la coopération espagnole au Sénégal. En particulier dans le présent Cadre de Partenariat, l'intégration de l'approche transversale genre continuera à être priorité. Elle sera intégrée dans les différents résultats de développement, afin de favoriser l'accès des femmes à l'éducation et à la formation professionnelle, ainsi qu'à la prise de décision, et particulièrement à la conception de politiques et programmes publics sensibles au genre. De cette façon nous capitaliserons l'expérience espagnole issue des précédents cycles de programmation.

De plus, l'élargissement de l'accès à l'eau potable continuera d'avoir un impact très positif sur la vie d'un nombre substantiel de femmes et de filles, avec l'intégration spécifique de l'approche de genre dans la conception des infrastructures d'assainissement. Enfin, ce travail bilatéral sur le genre sera renforcé et élargi par les actions menées au niveau régional grâce au soutien que l'AECID apporte à l'AUDA–NEPAD (qui se concentre, entre autres, sur l'entrepreneuriat féminin) et à la CEDEAO. Concernant cette dernière organisation, partenaire privilégié de la Coopération espagnole, il sera fondamental d'explorer les opportunités et synergies pouvant être créées entre les actions bilatérales identifiées dans le cadre du résultat 2 – relatif à la gouvernance – et le programme de travail développé par le Centre de genre de la CEDEAO basé à Dakar, afin de continuer à contribuer au renforcement des capacités institutionnelles du pays partenaire dans ce domaine et à la promotion de politiques de genre.

3

ALLIANCES POUR LA STRATÉGIE

3.1. RÉSEAU DES ALLIANCES

L'Espagne maintient un engagement ferme envers l'Alliance mondiale pour le développement durable, en promouvant la construction de réseaux et de collaborations entre acteurs publics et privés, tant espagnols que sénégalais. Ces alliances permettent d'améliorer l'efficacité de la coopération, de favoriser le dialogue politique et de renforcer l'alignement et l'harmonisation avec les stratégies de développement du pays partenaire.

À cette fin, la Coopération espagnole promeut un modèle de coopération basé sur l'action conjointe des acteurs publics, privés et de la société civile, où des synergies sont générées afin de maximiser l'impact des interventions. Dans ce sens, la collaboration sera encouragée avec : les institutions gouvernementales sénégalaises ; les Entités de la société civile et les organisations non gouvernementales de développement (ONGD) ; le secteur privé, en particulier les entreprises axées sur le développement durable et la responsabilité sociale ; les organismes multilatéraux et la coopération déléguée. Dans cette logique d'alliances, il convient de souligner l'initiative *Alianza África Avanza* (AAA), une initiative stratégique du Gouvernement espagnol dirigée par le Ministère des Affaires économiques et de la Transformation numérique, qui vise à promouvoir l'investissement espagnol en Afrique, avec un accent particulier sur des pays comme le Sénégal. L'AAA a établi un secrétariat permanent à Dakar, se consolidant comme un instrument clé pour favoriser la coopération économique et le développement durable grâce à la participation du secteur entrepreneurial espagnol dans des projets alignés sur les priorités du pays partenaire.

Dans le cadre du CP Sénégal-Espagne 2026-2030, des alliances stratégiques seront promues avec les institutions et acteurs clés suivants. Du côté gouvernemental sénégalais, on note : le Ministère de l'Économie, du plan et de la Coopération (MEPC), le Ministère de l'Éducation nationale, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, le Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et des Solidarités, le Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique, le Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme du Service

Public, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, ainsi que le Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement du Territoire qui pourra faciliter les interventions des Communautés autonomes espagnoles et des Entités Locales au niveau du Sénégal.

Des alliances sont également prévues avec d'autres institutions publiques importantes telles que : l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), l'Agence nationale d'insertion et d'emploi des jeunes (ANPEJ), l'Agence nationale d'intégration et de développement agricole (ANIDA), le Fonds de Financement de la Formation professionnelle et Technique (3FPT), la Direction de la planification et des études économiques (DPEE), la Direction générale des impôts et des domaines (DGID), l'Office national de la formation professionnelle (ONFP), l'Office des forages ruraux (OFOR), l'Office national de l'assainissement du Sénégal (ONAS), ainsi qu'avec des agences techniques décentralisées et des Entités territoriales, y compris celles qui abordent les défis migratoires. D'autres institutions pourront être intégrées au cours de la mise en œuvre si elles sont identifiées comme essentielles pour atteindre les Résultats de Développement fixés dans ce Cadre.

Les avantages du travail en partenariat sont bien connus : une meilleure harmonisation et un meilleur alignement, une plus grande capacité de dialogue politique, une amélioration de la coopération et de son efficacité.

Acteurs principaux dans le cadre du présent Cadre de Partenariat :

Administration générale de l'État et autres Entités du secteur public institutionnel espagnol

L'Administration générale de l'État est représentée au Sénégal par l'Ambassade d'Espagne à Dakar, qui intègre l'Office de coopération espagnole, agissant comme Unité de coopération extérieure de l'AECID. Le Ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération, à travers le Secrétariat d'État à la coopération internationale, est l'organe responsable de la planification, de la direction, de l'exécution et de l'évaluation de la politique de coopération internationale pour le développement.

La Loi et le Plan directeur 2024–2027 soulignent la nécessité d'améliorer la coordination interministérielle au sein du système de coopération, en promouvant l'articulation de l'Administration centrale avec le reste des acteurs par le biais de la Commission interministérielle de coopération pour le développement durable et Solidarité Globale, ainsi que par des alliances stratégiques avec d'autres ministères et agences européennes.

Chacun de ces acteurs pourra apporter son expertise technique et ses capacités institutionnelles afin de renforcer l'impact de la Coopération espagnole au Sénégal, favorisant la complémentarité entre les différentes interventions. Une plus grande intégration de la coopération technique publique sera recherchée, celle-ci étant considérée comme un instrument clé pour le transfert de connaissances, le renforcement des capacités institutionnelles et le soutien aux politiques publiques dans les pays partenaires.

Communautés autonomes et Entités locales

Les Communautés autonomes et les Entités locales jouent un rôle fondamental dans la politique de coopération pour le développement durable de l'Espagne, comme le reconnaît la Loi 1/2023, qui souligne leur capacité à exécuter des actions de coopération dans le cadre de leurs compétences et en coordination avec d'autres acteurs. Leur travail constitue l'une des marques d'identité de la Coopération espagnole, reflétant la diversité territoriale et promouvant une action décentralisée et complémentaire à celle de l'Administration générale de l'État.

La coopération décentralisée s'articule à travers des programmes, projets et actions spécifiques, financés par les fonds propres des Communautés autonomes et Entités locales ou par des alliances avec d'autres acteurs.

Dans le cadre du Partenariat Sénégal–Espagne 2026–2030, la coopération décentralisée jouera un rôle clé dans la localisation des ODD et la promotion de la cohérence des politiques pour le développement durable.

Les Fonds de coopération et de solidarité sont des acteurs majeurs de la coopération décentralisée, en articulant la solidarité des municipalités et en permettant le développement d'initiatives conjointes avec des partenaires locaux. Le Plan directeur 2024–2027 met en avant l'importance de renforcer la coopération municipaliste.

Dans le cas du Cadre de Partenariat, il s'agira de renforcer la participation de ces acteurs, par exemple dans des programmes de coopération technique ou de transfert de connaissances. Le Plan directeur 2024–2027 souligne l'importance de progresser dans la coordination, la complé-

mentarité et l'harmonisation de la coopération décentralisée avec la coopération étatique, tout en respectant l'autonomie de chaque acteur. Par conséquent, la participation des Communautés autonomes et Entités locales présentes au Sénégal sera encouragée dans les forums et espaces de concertation et de coordination dans le pays.

Organisations non gouvernementales (ONG)

Selon le rapport d'évaluation finale du Cadre de Partenariat Pays 2019–2023, les ONG espagnoles ont été des acteurs clés dans la mise en œuvre de la coopération au Sénégal, en canalisant un volume significatif d'Aide publique au développement et en exécutant des interventions dans de multiples secteurs. Parmi les domaines les plus importants figurent l'accès à l'eau et à l'assainissement, le développement rural, la gouvernance locale, le genre, l'éducation et l'adaptation au changement climatique.

Avec toutes ces ONG, ainsi qu'avec d'autres qui renforceront leur présence au Sénégal, des alliances seront établies et pourront être formalisées par diverses voies : projets, conventions, coopération technique, échanges d'expériences ou programmes de renforcement institutionnel et communautaire.

Union européenne et États membres

L'Union européenne et le Sénégal entretiennent une relation stratégique fondée sur des valeurs partagées telles que la démocratie, l'État de droit, les droits humains, l'égalité et le respect du droit international. Le Sénégal est considéré comme un partenaire clé en Afrique de l'Ouest en raison de sa stabilité politique, de son rôle actif dans l'intégration régionale et de son engagement en faveur du développement durable. Actuellement, cette relation inclut un dialogue politique structuré, des relations commerciales solides, un accord de pêche, ainsi qu'une coopération technique et financière en soutien à la population du pays. Ce partenariat repose sur une collaboration constante avec les autorités gouvernementales, les institutions publiques, la société civile et le secteur privé.

L'un des principaux objectifs des interventions de *Team Europe au Sénégal* est de permettre au pays de tirer pleinement parti de l'intégration économique de la région de l'Afrique de l'Ouest et, progressivement, du continent africain, après la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), lancée le 21 mars 2018.

Dans le cadre du cycle budgétaire de l'UE 2021–2027, et en tenant compte des priorités de l'instrument IVCDI-Europe dans le Monde, la programmation conjointe entre l'UE

et le Sénégal est alignée sur la Stratégie nationale de Développement et la *Vision Sénégal 2050*. Pour sa première phase (2021–2024), le Document de stratégie conjointe s'est articulé autour de trois axes prioritaires : i) Croissance verte et inclusive pour la création d'emplois ; ii) Développement du capital humain et iii) Bonne gouvernance. Entre 2021 et 2024, cet instrument a apporté 222 millions d'euros.

En 2024, une révision intermédiaire du PIP pour l'Afrique subsaharienne, incluant le Sénégal, a été réalisée afin d'ajuster et d'actualiser les priorités et actions en fonction de l'évolution du contexte et des besoins. Ce programme, doté d'un financement significatif mais plus réduit, est aligné sur la *Vision Sénégal 2050*, et se structure autour de trois priorités stratégiques :

- Croissance verte et inclusive pour la création d'emplois, en favorisant le développement durable et les opportunités économiques.
- Développement du capital humain, par l'amélioration de l'éducation, de la santé et de la formation professionnelle.
- Bonne gouvernance, en renforçant les institutions et en promouvant la participation citoyenne.

Par ailleurs, le Sénégal participe au Programme régional de l'UE pour l'Afrique subsaharienne, qui complète les actions nationales par des initiatives régionales dans des domaines tels que la paix, la sécurité et l'intégration économique, tout en soutenant les organisations régionales africaines.

L'UE promeut l'initiative *Global Gateway*, à laquelle l'Espagne s'est également associée au Sénégal. Cette initiative vise à améliorer les infrastructures et la connectivité en Afrique, à promouvoir la transition verte et numérique, et à renforcer la résilience économique, un objectif pleinement soutenu par l'Espagne.

La Coopération espagnole participe aux *Team Europe Initiatives* (TEI) promues par l'UE aux côtés de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Portugal. Les TEI se concentrent sur l'économie verte, et la Coopération espagnole intègre ses actions dans les lignes de promotion de l'agriculture verte et des emplois décents, l'intégration des chaînes de valeur dans les systèmes alimentaires, la promotion de l'espace rural et la résilience face au changement climatique. De nouvelles initiatives sont également en cours de lancement

dans le cadre de *Global Gateway*, suivies avec intérêt par l'Espagne.

Dans le cadre de *Team Europe*, la Coopération espagnole continuera de tisser des alliances avec l'UE et les États membres à travers tous les instruments disponibles : soutien à l'initiative *Global Gateway* (avec un projet phare géré par l'AECID), coopération déléguée (comme le Pacte des Maires Phase IV ou le projet RECAWWA d'accès aux énergies renouvelables dans un contexte régional via la CEDEAO), ou inclusion dans les TEI.

L'AECID et le FIAP ont mis en œuvre des projets de coopération déléguée de l'UE au Sénégal. Entre 2016 et 2024, l'AECID a exécuté **27,5 millions d'euros** de fonds européens. Il convient de souligner que la coopération déléguée, qu'elle provienne de l'UE ou d'autres pays, n'est pas comptabilisée comme APD espagnole et ne fait pas l'objet de négociation dans le présent MA. Néanmoins, elle est mentionnée en raison du rôle de la Coopération espagnole comme médiatrice auprès de l'UE pour le levier de fonds. Chaque fois que la coopération déléguée est mentionnée dans ce document, cette orientation doit être prise en compte.

Au Sénégal, outre l'Espagne, sont présents les États membres suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, République tchèque, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie et Suède. L'instabilité politique au Sahel motive le repli de plusieurs missions diplomatiques vers Dakar au détriment d'autres capitales de la région, non seulement de pays de l'UE, mais aussi d'autres comme la Norvège, qui a ouvert sa délégation diplomatique à Dakar en 2024.

Système des Nations Unies

Le système des Nations Unies joue un rôle fondamental au Sénégal, en soutenant le développement durable, la gouvernance démocratique, la paix, la sécurité et l'accès équitable à des services sociaux de qualité. La coopération entre le pays et le système des Nations Unies s'inscrit dans le *Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (PNUAD) 2019–2023*, élaboré de manière participative avec le Gouvernement du Sénégal. Ce plan est aligné sur le *Plan Sénégal Émergent (PSE 2035)*, son Plan d'action prioritaire 2019–2023, la *Vision 2030* de l'équipe pays de l'ONU, ainsi que sur les Objectifs de développement durable (ODD).

Le PNUAD s'organise autour de trois priorités stratégiques

- Promouvoir une croissance économique inclusive et durable, en impulsant la transformation structurelle de l'économie et la création d'opportunités pour les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.
- Améliorer l'accès équitable à des services sociaux de base de qualité et à la protection sociale, incluant la santé, la nutrition, l'éducation, l'eau et l'assainissement.
- Renforcer la gouvernance, la paix et l'État de droit, en promouvant des institutions efficaces, inclusives et transparentes, et en consolidant la participation citoyenne dans le contrôle des politiques publiques.

Au Sénégal, le système des Nations Unies est composé de 34 agences, fonds et programmes, dont 20 sont directement impliqués dans la mise en œuvre du PNUAD. Parmi les agences présentes, on peut citer : FAO, PNUD, UNICEF, UNFPA, ONU Femmes, OMS/OPS, HCR, HCDH, PAM, ONUDI, ONUSIDA, UNESCO, OIM, ONUDC, FENU, UNOPS et d'autres Entités techniques et financières. Dakar abrite également des organismes régionaux importants des Nations Unies, tels que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Le PNUAD renforce également le lien entre l'aide humanitaire et le développement, en donnant la priorité à la résilience communautaire et au principe de « ne laisser personne de côté ». Il intègre en outre des approches transversales telles que l'égalité de genre, les droits humains et la production de données désagrégées sensibles au genre.

Autres organismes internationaux

Les institutions financières internationales les plus pertinentes et actives au Sénégal sont le Groupe Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque de développement d'Allemagne et l'Agence française de développement. Le FMI a approuvé un financement d'appui budgétaire qui a déjà donné lieu à quatre missions en 2024 (avril : évaluation du programme et de la situation macroéconomique ; juin : deuxième révision de l'accord EFF/ECF et RSF ; septembre : suivi technique et préparation de la révision ; octobre : troisième révision et actualisation du cadre fiscal et financier). En 2025, les missions du FMI se sont concentrées sur la négociation pour l'approbation du paquet de mesures nécessaires afin de faire face aux problèmes de reddition de comptes hérités des étapes précédentes.

Le Sénégal joue un rôle actif dans l'intégration régionale et continentale, en participant à diverses organisations

africaines qui promeuvent la coopération politique, économique, monétaire et environnementale. En Afrique de l'Ouest, il est membre fondateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont la mission est de faire progresser l'intégration régionale à travers la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, ainsi que la promotion de la paix et de la sécurité. Le Sénégal est également un acteur fondamental de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui regroupe les pays partageant le franc CFA et vise à harmoniser les politiques fiscales, économiques et commerciales entre ses membres.

Dans cette structure, le Sénégal abrite le siège de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), institution clé pour la stabilité monétaire dans la région UEMOA. À l'échelle continentale, le pays est membre de l'Union africaine, plateforme de coopération politique, économique et sociale de l'ensemble du continent africain, dont l'objectif est de renforcer l'unité africaine et de promouvoir le développement durable et la souveraineté des États.

La CEDEAO n'est pas seulement un cadre stratégique pour l'intégration régionale, mais aussi un partenaire opérationnel de la Coopération espagnole. À travers l'AECID, l'Espagne canalise des fonds d'Aide publique au développement pour renforcer les capacités institutionnelles de la CEDEAO et de ses agences techniques, avec un impact direct au Sénégal et dans les autres États membres. Cette collaboration s'est traduite par des programmes régionaux de renforcement de la sécurité alimentaire, d'accès aux énergies renouvelables et propres, d'infrastructures, de renforcement institutionnel et de politique de genre, que la Coopération espagnole soutient depuis 2009. En particulier, il convient de souligner le soutien apporté au Centre de genre de la CEDEAO, dont le siège est à Dakar. La CEDEAO est également reconnue comme une plateforme pour la mise en œuvre d'initiatives multilatérales financées par l'Union européenne, où l'Espagne participe activement en tant qu'État membre engagé dans l'approche régionale de la coopération.

Dans le domaine de l'environnement et de la sécurité alimentaire, le Sénégal participe au Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), qui coordonne les efforts en matière de sécurité alimentaire, de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la désertification dans la région sahélienne. Le Sénégal est aussi un acteur clé de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, qui promeut une gestion partagée et durable des ressources hydriques du fleuve Sénégal avec le Mali, la Mauritanie et la Guinée.

Le Sénégal a ratifié la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui représente un projet ambitieux d'intégration économique à l'échelle continentale en éliminant progressivement les barrières tarifaires entre les États africains, créant ainsi un marché unique pour les biens et services. De plus, il participe en tant qu'observateur au Conseil de l'Entente, une organisation sous-régionale qui promeut la coopération entre plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest tels que le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo.

Autres acteurs

La Suisse, le Canada, les États-Unis, la Corée du Sud et le Japon disposent de programmes de coopération au développement au Sénégal. Le Royaume-Uni, bien que d'une moindre envergure, maintient également des programmes de coopération au niveau bilatéral et régional. Parmi les donateurs non traditionnels, on distingue la Turquie, la Chine, l'Inde, l'Arabie saoudite, le Qatar et la Banque islamique de développement.

Secteur privé

Le secteur entrepreneurial espagnol a progressivement consolidé sa présence au Sénégal, en jouant un rôle important dans des secteurs stratégiques tels que le transport, la logistique, l'agro-industrie, la construction, l'énergie et les services financiers. Selon les données de l'ICEX et du Bureau économique et commercial de l'Ambassade d'Espagne à Dakar, le stock d'investissements de l'Espagne au Sénégal au 31 décembre 2023 atteignait 117 M€, avec la création de 637 emplois et environ 900 emplois indirects. Par ailleurs, le commerce bilatéral s'est diversifié et renforcé, avec des exportations espagnoles notables dans les combustibles, les machines, les produits céramiques et les matériaux électriques, ainsi qu'un intérêt croissant des entreprises espagnoles pour des secteurs tels que les infrastructures durables, l'agroalimentaire, la gestion de l'eau et les énergies renouvelables.

L'environnement entrepreneurial au Sénégal bénéficie d'une législation qui autorise et encourage l'investissement direct étranger, incluant un Accord pour la promotion et la protection réciproque des investissements (APPRI) et une Convention pour éviter la double imposition avec l'Espagne. De plus, le *Plan Sénégal Émergent*, la *Vision Sénégal 2050* et les plans stratégiques sectoriels orientent les efforts du pays vers un modèle de croissance verte, inclusive et compétitive, ouvrant la voie à des partenariats public-privé dans des secteurs clés.

Dans ce cadre, la Coopération espagnole encouragera un modèle de collaboration avec le secteur privé fondé sur la

responsabilité sociale des entreprises, l'impact social et l'engagement envers les Objectifs de développement durable. Il s'agira de promouvoir des alliances stratégiques avec des entreprises espagnoles, des institutions financières et des réseaux entrepreneuriaux afin d'explorer des projets conjoints dans des secteurs tels que la formation professionnelle, l'économie circulaire, la transition énergétique et le développement rural. En outre, la participation du secteur privé à des initiatives de coopération technique et financière sera explorée à travers le *Fonds espagnol de développement durable* afin de mobiliser des ressources supplémentaires et de générer un impact transformateur plus important.

Universités et centres d'enseignement et de recherche

Les universités et centres techniques espagnols peuvent jouer un rôle important dans le renforcement du système d'enseignement supérieur et de la recherche appliquée au Sénégal, en ligne avec les priorités de la Vision Sénégal 2050. L'intégration d'éléments d'innovation, la coopération académique, la formation technique et le transfert de connaissances sont des instruments ayant une forte capacité à soutenir la transformation structurelle du pays et à répondre aux défis du développement durable.

La collaboration peut être mise en œuvre à travers des programmes de mobilité académique, des diplômes conjoints et des projets de recherche partagée, avec un accent sur des secteurs stratégiques tels que la formation professionnelle, les droits culturels et la culture pour le développement, l'agriculture résiliente, l'eau et l'assainissement, l'énergie durable, la numérisation des services publics, la santé communautaire et la gouvernance.

3.2. MODALITÉS DE COOPÉRATION

L'Aide Publique au Développement espagnole au Sénégal est canalisée à travers différents instruments.

- **Aide bilatérale directe** : elle sera mise en œuvre principalement par le soutien aux institutions publiques sénégalaises dans des secteurs tels que l'éducation, le développement entrepreneurial et agricole, ainsi que la gestion de l'eau et de l'assainissement.
- **Aide bilatérale indirecte** : elle sera majoritairement canalisée par les ONG espagnoles dans la mise en œuvre de projets contribuant à la triple transition juste (transition sociale, transition écologique et transition économique) prévue par le *Plan directeur de la Coopération espagnole pour le développement durable et la solidarité mondiale 2024-2027*.

- **Société civile sénégalaise** : elle jouera un rôle important dans l'exécution de projets au sein des Communautés vulnérables, en cherchant à améliorer l'articulation entre ces organisations et les autres acteurs de la coopération.
- **Aide multilatérale et multibilatérale** : une partie de l'aide sera dirigée vers la coopération en coordination avec des organismes internationaux tels que l'Union européenne, le système des Nations Unies et les organisations régionales africaines.

Instruments principaux de l'Aide Publique au Développement espagnole.

Projets et programmes

Les ONG espagnoles jouent un rôle essentiel dans la coopération au développement au Sénégal. Ce rôle leur a permis de gérer une part importante de l'aide espagnole dans le pays. La majorité des fonds qu'elles administrent provient d'appels à projets en régime de concurrence, incluant des projets de développement, des actions d'innovation, des conventions de coopération pour le développement et l'action humanitaire de l'AECID, ainsi que des initiatives financées par la coopération décentralisée.

Pour contribuer aux résultats de développement établis dans le présent Cadre de Partenariat, les ONG espagnoles travaillent en étroite coordination avec les organisations de la société civile sénégalaise. Cette collaboration favorise un impact accru des interventions, en combinant la proximité avec les Communautés locales et une connaissance approfondie de leurs défis et besoins. Les organisations de la diaspora sénégalaise à l'étranger peuvent également jouer un rôle catalyseur dans les projets de coopération pour le développement au Sénégal.

Coopération technique

La coopération technique, telle que définie par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, est une « modalité destinée à renforcer les capacités individuelles et organisationnelles par la mise à disposition de services de spécialistes, de formations et de possibilités d'apprentissage ». Elle se distingue par la « provision de savoir-faire sous forme de personnel, de formation, de recherche, de conseil et de tout type de soutien technique contribuant à la réalisation des objectifs de développement dans les pays partenaires ».

Dans le cas du Sénégal, la Coopération espagnole valorisera l'utilisation de cette modalité dans les différents

secteurs et domaines d'intervention prioritaires, en tirant parti de l'expérience solide accumulée en Espagne et pouvant être mise au service de la coopération bilatérale.

Étant donné son rôle clé pour garantir la durabilité des interventions, son application transversale sera envisagée dans tous les secteurs prioritaires du présent Cadre de Partenariat, avec un accent particulier sur les domaines pouvant contribuer aux transitions écologique, numérique et sociale promues par le Plan directeur 2024–2027.

Coopération multilatérale et multibilatérale

Tout au long de la mise en œuvre du présent Cadre de Partenariat, des opportunités seront explorées pour renforcer la collaboration avec les partenaires stratégiques de la Coopération espagnole, en accordant une attention particulière aux agences du système des Nations Unies opérant dans les secteurs prioritaires et où des synergies et complémentarités pertinentes sont identifiées.

Coopération déléguée (UE)

Les fonds délégués sont canalisés par la signature d'accords entre l'Union européenne ou un État membre donateur et des Entités telles que l'AECID, la FIAP ou COFIDES. Ces accords peuvent prendre la forme de coopération déléguée, de financement combiné (*blending*) ou de subventions. La coopération déléguée constitue une modalité de collaboration technico-financière impliquant le transfert de ressources ainsi que la responsabilité du suivi des interventions.

Durant la période 2026–2030, la Coopération espagnole, à travers des organismes comme l'AECID ou la FIAP, continuera de participer à des opérations de coopération déléguée orientées vers la triple transition. Cet instrument sera utilisé de manière complémentaire au Cadre de Partenariat, en tirant parti de l'expérience accumulée dans sa mise en œuvre.

Coopération remboursable : Fonds espagnol de développement durable (FEDES)

La Coopération espagnole peut réaliser des opérations financières remboursables via le *Fonds espagnol de développement durable (FEDES)*, anciennement connu sous le nom de FONPRODE. Ce fonds utilise divers instruments, parmi lesquels se distinguent les crédits souverains, les contributions à des fonds d'investissement et les initiatives orientées vers l'inclusion financière, telles que les microfinances. Ces opérations sont toujours articulées en coordination avec des acteurs multilatéraux,

sous l'égide des institutions financières internationales ou du mécanisme européen JEFIC, et non de manière unilatérale.

Coopération triangulaire

La coopération triangulaire est reconnue comme une modalité complémentaire dans le Cadre de Partenariat, particulièrement pertinente pour encourager les échanges Sud-Sud. Certaines Communautés autonomes l'ont déjà mise en pratique (par exemple, Maroc-Sénégal et Andalousie), et l'AECID encouragera des initiatives dans ce sens durant la période de validité du Cadre de Partenariat.

3.3. RESSOURCES

Le présent accord n'implique pas d'engagements financiers ; ces engagements seront établis dans des documents ultérieurs correspondant aux différentes interventions. L'allocation définitive sera soumise à la disponibilité budgétaire et réalisée sur les crédits ordinaires des différents acteurs impliqués.

Les acteurs de la Coopération espagnole engagés dans ce Cadre de Partenariat devront consacrer des efforts afin que la majeure partie de leurs budgets destinés au Sénégal soit alignée sur les objectifs convenus avec le pays et se concentre sur les résultats de développement et intermédiaires convenus et reflétés dans le présent Cadre de Partenariat ainsi que dans les futures révisions éventuelles.

Pour le présent Cadre de Partenariat, l'Aide Publique au Développement qui sera versée atteindra environ 180 millions d'euros. En ce qui concerne l'AECID, le budget global prévisionnel du Cadre comprend une estimation budgétaire initiale d'environ 15 millions d'euros à verser au cours de la période 2026-2030. Cette estimation budgétaire comprend la coopération bilatérale de l'AECID, les projets avec les ONGD et les prévisions des projets multilatéraux. De même, l'investissement prévu tient compte des appels à projets et d'actions d'innovation annuels, ainsi que du budget estimé par la Direction des relations culturelles et scientifiques (DRCC) et le Programme patrimoine et développement.

Par sa nature, l'action humanitaire ne fera pas l'objet d'une planification et répondra aux situations d'urgence et de crise humanitaire auxquelles le pays est confronté, sans délimitation sectorielle ou géographique, en coordination avec la communauté humanitaire du pays, en harmonisant les efforts et en suivant les principes humanitaires.

3.4. RISQUES

Risques environnementaux

Le Sénégal est confronté à d'importants défis environnementaux qui influent sur son développement durable, parmi lesquels des phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses, ainsi que des risques sismiques localisés. L'impact du changement climatique se manifeste avec une intensité particulière dans les zones rurales et côtières, aggravant l'insécurité alimentaire, l'accès à l'eau et la salinisation des sols.

De plus, de nouveaux risques émergent liés à l'exploitation future des ressources naturelles comme le gaz et le pétrole, ainsi qu'à certaines pratiques d'agro-entrepreneuriat dans des zones sensibles telles que l'environnement du lac de Guiers, qui pourraient générer des pollutions si elles ne sont pas gérées de manière durable. Il est essentiel de renforcer la planification territoriale, d'améliorer la capacité des services techniques d'eau et d'assainissement, et de promouvoir des mécanismes d'économie circulaire tels que la réutilisation de l'eau, qui pourraient rencontrer des résistances s'ils ne sont pas accompagnés de processus adéquats de sensibilisation et d'appropriation.

La Coopération espagnole, en coordination avec les autorités sénégalaises, pourra soutenir le renforcement de la résilience climatique et l'amélioration des capacités locales pour la prévention, la gestion et la mitigation des catastrophes naturelles.

Risques économiques

Le Sénégal connaît un contexte économique complexe, marqué par des facteurs tels que l'instabilité dans la sous-région du Sahel, l'incertitude internationale et les tensions sur les marchés mondiaux (par exemple, l'augmentation du prix des intrants). Ces facteurs affectent la fiscalité nationale, augmentent les coûts pour les entreprises et ont un impact négatif sur l'environnement d'investissement.

À cela s'ajoute la réduction des ressources de coopération et l'évolution possible de la politique nationale et internationale, qui peut affecter la disponibilité des fonds d'Aide publique au développement. La faible mobilisation du secteur privé, en particulier dans les zones rurales, est aggravée par l'absence d'incitations efficaces, le manque de connaissance des mécanismes de financement innovants et la faible mise en œuvre de cadres réglementaires attractifs.

Il sera nécessaire d'explorer des cadres plus efficaces de collaboration public-privé, de développer des instruments financiers innovants et de renforcer les capacités locales pour attirer des investissements responsables et durables. L'articulation avec le secteur privé sénégalais et espagnol peut constituer une piste à explorer dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre du Cadre de Partenariat.

Risques sociaux

Le Sénégal est confronté à divers risques sociaux susceptibles d'affecter l'exécution du Cadre de Partenariat, tels que l'instabilité politique et institutionnelle (élections, conflits territoriaux, méfiance ou mécontentement envers les institutions) et la résistance à certaines réformes structurelles, comme celles du secteur de l'eau et du processus de décentralisation. L'inadéquation entre la formation des jeunes et les besoins du marché du travail représente également une menace importante pour

l'insertion professionnelle, la cohésion sociale et la valorisation du dividende démographique.

Il existe des risques liés à l'acceptation sociale de solutions techniques ou innovantes, comme la réutilisation de l'eau traitée, qui nécessitent des processus de dialogue, d'éducation et d'appropriation communautaire. On observe également des limites dans la capacité d'action des services techniques locaux, ce qui compromet l'efficacité des interventions, en particulier dans les zones éloignées ou périphériques.

Face à ces défis, la Coopération espagnole pourra continuer à miser sur le renforcement institutionnel, l'amélioration des services publics essentiels, l'accompagnement des réformes de décentralisation et la promotion de la formation professionnelle alignée sur les secteurs stratégiques, favorisant ainsi un développement plus équitable et inclusif.

4

SUIVI, EVALUATION ET REDDITION DE COMPTES

Le Cadre de Résultats du CP se présente comme étant pleinement aligné sur les priorités établies dans la Vision Sénégal 2050, laquelle oriente la stratégie de développement du pays vers un modèle émergent, inclusif, résilient et durable. Cet alignement renforce l'appropriation par les institutions sénégalaises, tout en facilitant l'articulation avec d'autres partenaires de la coopération internationale, en particulier avec l'Union européenne, dont le Programme Indicatif Pluriannuel 2021-2027 s'inspire également des stratégies nationales de développement du pays. L'ensemble s'inscrit dans l'engagement de la Coopération espagnole en faveur des principes d'efficacité de l'aide consacrés par la Déclaration de Paris, l'Agenda d'Action d'Accra et l'Alliance de Busan.

4.1 SUIVI DU CADRE DE PARTENARIAT

L'objectif du suivi du Cadre de Partenariat est de veiller à la contribution adéquate de la Coopération espagnole au développement du Sénégal. Pour cela, il s'agira de disposer d'une vision d'ensemble sur le degré d'avancement dans la réalisation des Résultats de Développement (RD) et des Résultats Intermédiaires (RI) contenus dans le Cadre, ainsi que des aspects les plus pertinents apparus au cours de son exécution.

Le suivi, qui sera réalisé en 2028 concernant l'action 2026–2027, sera abordé sous deux angles : **suivi stratégique et suivi technique**.

- **Suivi stratégique** : le rapport sera élaboré en coordination avec la DCEF du MEPC et inclura une vision générale de la contribution de la Coopération espagnole au développement du Sénégal sur la période concernée, une évaluation de l'avancement du CP, l'identification des problèmes ou écarts significatifs, ainsi que la formulation de mesures correctrices. Cette partie comprendra également une révision du degré d'avancement des Résultats de Développement convenus dans le Cadre de Partenariat.
- **Suivi technique** : les résultats intermédiaires seront analysés à travers la mesure des indicateurs définis dans la Matrice de Résultats. Pour assurer un suivi efficace, des interventions pertinentes seront sélectionnées pour un suivi plus précis, selon trois critères : impact, volume financier et pertinence politique ou opérationnelle.

La partie technique du suivi inclura :

- Une contextualisation du processus.
- La description des participants impliqués et de leurs contributions, ainsi que de la structure organisationnelle du suivi.
- Une évaluation des progrès réalisés dans les résultats intermédiaires et de développement de la Coopération espagnole.
- Une évaluation des questions d'efficacité, de qualité, des jalons et difficultés pertinentes, ainsi que des mesures correctrices proposées.
- Une évaluation transversale des approches de genre, droits humains, durabilité environnementale et diversité culturelle.
- Une évaluation de la gestion interne des interventions.
- Une évaluation du positionnement stratégique des différents acteurs.

Annexes prévues :

- Le Cadre de Résultats, avec son tableau d'agrégation de données et d'indicateurs.
- Le tableau des interventions.
- La Matrice de Suivi des Alliances.

Participants au suivi :

- **Sur le terrain** : l'Office de Coopération espagnole à Dakar (OCE), la Division Europe de la Direction de la Coopération Économique et Financière (DCEF) et la Direction du Suivi et de l'Évaluation de la Performance des Projets et Programmes (DSEPPP) du MEPC⁷, ainsi que les acteurs espagnols et sénégalais impliqués dans la mise en œuvre.
- **Au siège** : l'AECID et la Direction générale des politiques de développement durable (DGPOLDES).

⁷ La Division Europe à la Direction de la Coopération Économique et Financière (DCEF) du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération (MEPC)

4.2. ÉVALUATION

L'évaluation est conçue comme un processus non seulement de solide reddition de comptes, mais aussi d'apprentissage institutionnel et de génération de connaissances.

Conformément à la méthodologie en vigueur publiée sur le site de la Coopération espagnole, l'évaluation sera réalisée au cours de la dernière année de validité et sera de caractère final et externe, afin d'évaluer de manière critique et objective la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du Cadre de Partenariat, en maintenant le principe d'indépendance grâce à des évaluateurs externes. Dans ce processus, un rapport d'évaluation du design du Cadre de Partenariat sera élaboré afin de respecter la Loi 27/2022 du 20 décembre sur l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques. Ce rapport permettra de vérifier l'inclusion des éléments minimaux nécessaires à l'évaluation, afin de les renforcer pour les processus de planification ultérieurs.

Cette évaluation sera coordonnée par l'Office d'évaluation de la Coopération espagnole, chargé de veiller à ce qu'elle se déroule conformément à la procédure établie et aux phases prévues, en coordonnant et en favorisant la participation des autres acteurs de la Coopération espagnole. Le processus sera dirigé sur le terrain par l'OCE, qui maintiendra un dialogue fluide avec la Division Europe de la DCEF et la DSEPPP du MEPC, représentant le pays partenaire dans l'exécution du présent Cadre de Partenariat.

L'OCE sera également responsable de l'élaboration de la réponse de gestion et du plan d'amélioration, qui devront ensuite être partagés avec le GEC et la DCEF, en mettant en évidence les conclusions, les leçons apprises et les recommandations, suffisamment en amont pour initier la planification du nouveau Cadre de Partenariat. Les principaux produits et résultats de cette évaluation seront diffusés et publiés à travers les différents canaux disponibles au Sénégal et à l'AECID, une fois rendus publics sur le site web de la Coopération espagnole.

4.3. REDDITION DE COMPTES ET TRANSPARENCE

La Coopération espagnole au Sénégal, conjointement avec les institutions et acteurs sénégalais impliqués, mettra en œuvre les mesures de communication et de transparence convenues dans le cadre du présent Cadre de Partenariat.

Dans un souci de transparence et de reddition de comptes mutuelle effective, l'Office de Coopération Espagnole à

Dakar et la Division Europe de la Direction de la Coopération Économique et Financière du ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération (MEPC) garantiront que les activités du Cadre soient connues des acteurs concernés et, dans la mesure du possible, de la population. Cela inclura notamment la diffusion du document approuvé du Cadre, du rapport de suivi intermédiaire et de l'évaluation finale.

Afin de garantir la transparence de ses actions, la Coopération espagnole établira des mécanismes efficaces de reddition de comptes et seront identifiés :

- Les instruments de reddition de comptes mutuelle entre l'OCE et la Division Europe de la DCEF du MEPC.
- Les canaux de communication et de reddition de comptes à destination des institutions nationales et de la population sénégalaise.
- Les moments et formats de diffusion de l'information.
- Les mécanismes de présentation et de diffusion des avancées et des résultats, basés sur la mesure des indicateurs de résultats (avec le rôle articulateur de l'OCE pour faciliter l'accès à l'information par les institutions et organisations partenaires, ainsi que par la société civile sénégalaise).
- Les mécanismes d'accès public au rapport de suivi et à l'évaluation de la Coopération espagnole, ainsi qu'aux documents officiels et aux analyses indépendantes de performance.

ANNEXES

ANNEXE I-A. CADRE DE RÉSULTATS

ANNEXE I-B. CADRE DE RÉSULTATS - indicateurs

ANNEXE II. RÉSEAU D'ALLIANCES

ANNEXE III. MATRICE DE RISQUES

ANNEXES

ANNEXE I-A. CADRE DE RÉSULTATS

CADRE DES RÉSULTATS				
DÉFINI PAR LE PAYS PARTENAIRE	DÉFINI PAR LA COOPÉRATION ESPAGNOLE (PD 2024–2027)		CADRE DE RÉSULTATS CONVENU	
Vision 2025 (Politique prioritaire)	ODD ET CIBLE	LIGNES D'ACTION	RÉSULTAT DE DÉVELOPPEMENT	RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE
Capital humain et équité territoriale	ODD 4.3 / ODD 8.6 ODD 6.1 / ODD 3.8 ODD 16.6 / ODD 16.7 ODD 5.5 / ODD 16.7	Promotion de la formation professionnelle et de l'emploi des jeunes Renforcement des services publics de base dans les zones rurales et périurbaines Appui à la gouvernance locale et à la redevabilité Promotion de la participation sociale et de la concertation	TRANSITION SOCIALE RD.1. La population accède à une éducation de qualité et à une formation technique et professionnelle pertinente, inclusive et orientée vers l'emploi. RD.2. Les institutions publiques locales sont plus efficaces, inclusives et participatives, et garantissent des services de qualité dans un cadre de gouvernance démocratique.	RI.1.1. Les systèmes de formation technique et professionnelle sont renforcés et des modèles d'économie sociale et solidaire adaptés aux contextes territoriaux sont promus. RI.1.2. La disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services publics de base sont améliorées. RI.2.1. Les capacités institutionnelles et la gouvernance locale pour la prestation équitable et efficace des services publics sont consolidées. RI.2.2. La participation équitable de la société civile à la gestion des services publics de proximité est encouragée.
Transformation rurale et sécurité alimentaire Gouvernance territoriale et alliances multi-acteurs Transition écologique et lutte contre le changement climatique Développement territorial et chaînes de valeur durables	ODD 2.3/ODD 8.5 ODD 17.17/ODD 2.c ODD 13.1/ODD 8.4 ODD 8.3/ODD 5.5	Renforcement de l'agriculture familiale et des services d'appui Promotion des partenariats public-privé et de la planification territoriale Appui aux pratiques agricoles résilientes et aux emplois verts Promotion de l'entrepreneuriat et de l'accès aux marchés	TRANSITION ÉCONOMIQUE RD.3. Une économie rurale résiliente, inclusive et durable est promue, fondée sur des systèmes de production agricole, des chaînes de valeur locales et des emplois verts générant des moyens de subsistance décents.	RI.3.1. Les capacités productives des petits producteurs et l'accès aux services agricoles de base sont renforcés. RI.3.2. La gouvernance agricole territoriale et les partenariats public-privé pour le développement rural sont consolidés. RI.3.3. La transition vers des pratiques productives durables, résilientes et génératrices d'emplois verts est promue RI.3.4. Les chaînes de valeur locales sont renforcées et l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes est améliorée.
Accès universel à l'eau et résilience climatique Gouvernance de l'eau intégrée et territorialisée Adaptation climatique territoriale et action multi-acteurs	ODD 6.1/ODD 6.2/ODD 6.3 ODD 6.5/ODD 13.3 ODD 13.2/ODD 5.5	Accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement Gouvernance de l'eau et planification intégrée Conception et mise en œuvre de solutions d'adaptation climatique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE RD.4. La population a un accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement, dans un cadre de gouvernance de l'eau intégré, territorialisé et résilient, intégrant les principes de l'économie circulaire et de l'adaptation climatique.	RI.4.1. L'accès équitable aux services d'eau potable et d'assainissement est amélioré, en intégrant les principes de l'économie circulaire et de la résilience climatique. RI.4.2. La gouvernance communautaire et territoriale de l'eau est renforcée grâce à une gestion intégrée des ressources hydriques. RI.4.3. La gestion climatique territoriale est renforcée par des solutions d'adaptation portées par divers acteurs.

ANNEXE I-B. CADRE DE RÉSULTATS - indicateurs

CADRE DES RÉSULTATS						
CADRE DES RÉSULTATS ACCORDÉ		CADRE DES RÉSULTATS ACCORDÉ				
Résultat de développement	Résultat intermédiaire	Zone géographique	Indicateur	Source de vérification	Ligne de Base	Cible
TRANSITION SOCIALE RD.1. La population accède à une éducation de qualité et à une formation technique et professionnelle pertinente, inclusive et orientée vers l'emploi. RD.2. Les institutions publiques locales sont plus efficaces, inclusives et participatives, et garantissent des services de qualité dans un cadre de gouvernance démocratique.	RI.1.1. Les systèmes de formation technique et professionnelle sont renforcés et des modèles d'économie sociale et solidaire adaptés aux contextes territoriaux sont promus.	Régions du Nord (Saint-Louis et Matam), du Sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), zone du Grand Dakar	I.1.1.1. Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation professionnelle certifiée, avec une approche de genre et inclusive (IRC 4.3) I.1.1.2. Nombre d'organisations d'économie solidaire soutenues ou créées avec l'aide de la Coopération Espagnole	Rapports de suivi des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports d'évaluation des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports annuels internes des institutions de mise en œuvre et/ou canalisatrices de l'APD Statistiques nationales Rapports nationaux	À définir	À définir
	RI.1.2. La disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services publics de base sont améliorées.	Régions du Nord (Saint-Louis et Matam), du Sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), zone du Grand Dakar	I.1.2.1. Nombre de services publics améliorés dans les zones vulnérables	Rapports de suivi des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports d'évaluation des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports annuels internes des institutions de mise en œuvre et/ou canalisatrices de l'APD Statistiques nationales Rapports nationaux	À définir	À définir
	RI.2.1. Les capacités institutionnelles et la gouvernance locale pour la prestation équitable et efficace des services publics sont consolidées.	Régions du Nord (Saint-Louis et Matam), du Sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), zone du Grand Dakar	I.2.1.1. Nombre de plans de développement des services approuvés avec une approche genre et durabilité (IRC 16.6 / 16.7) I.2.1.2. Nombre de techniciens et d'autorités locales formés à la gestion publique participative, ventilé par sexe	Rapports de suivi des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports d'évaluation des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports annuels internes des institutions de mise en œuvre et/ou canalisatrices de l'APD Statistiques nationales Rapports nationaux	À définir	À définir
	RI.2.2. La participation citoyenne à la gestion des services publics de proximité est renforcée.	Régions du Nord (Saint-Louis et Matam), du Sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), zone du Grand Dakar	I.2.2.1. Nombre d'espaces de concertation créés ou renforcés	Rapports de suivi des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports d'évaluation des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports annuels internes des institutions de mise en œuvre et/ou canalisatrices de l'APD Statistiques nationales Rapports nationaux	À définir	À définir

CADRE DES RÉSULTATS						
CADRE DES RÉSULTATS ACCORDÉ		CADRE DES RÉSULTATS ACCORDÉ				
Résultat de développement	Résultat intermédiaire	Zone géographique	Indicateur	Source de vérification	Ligne de Base	Cible
TRANSITION ÉCONOMIQUE RD.3. Une économie rurale résiliente, inclusive et durable est promue, fondée sur des systèmes de production agricole, des chaînes de valeur locales et des emplois verts générateurs de moyens de subsistance décentés.	RI.3.1. Les capacités productives des petits producteurs et l'accès aux services agricoles de base sont renforcés.	Régions du Nord (Saint-Louis et Matam), du Sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), zone du Grand Dakar	I.3.1.1. Nombre de producteurs soutenus par une formation technique et une assistance en intrants, eau ou équipements, ventilés par sexe	Rapports de suivi des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports d'évaluation des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports annuels internes des institutions de mise en œuvre et/ou canalisatrices de l'APD Statistiques nationales Rapports nationaux	À définir	À définir
	RI.3.2. La gouvernance agricole territoriale et les alliances public-privé pour le développement rural sont consolidées.	Régions du Nord (Saint-Louis et Matam), du Sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), zone du Grand Dakar	I.3.2.1. Nombre de mécanismes de coordination et d'alliances multi-acteurs établis au niveau territorial	Rapports de suivi des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports d'évaluation des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports annuels internes des institutions de mise en œuvre et/ou canalisatrices de l'APD Statistiques nationales Rapports nationaux	À définir	À définir
	RI.3.3. La transition vers des pratiques productives durables, résilientes et génératrices d'emplois verts est promue.	Régions du Nord (Saint-Louis et Matam), du Sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), zone du Grand Dakar	I.3.3.1. Nombre de producteurs adoptant au moins une pratique agricole résiliente ventilée par sexe	Rapports de suivi des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports d'évaluation des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports annuels internes des institutions de mise en œuvre et/ou canalisatrices de l'APD Statistiques nationales Rapports nationaux	À définir	À définir
	RI.3.4. Les chaînes de valeur locales sont renforcées et l'insertion économique est améliorée.	Régions du Nord (Saint-Louis et Matam), du Sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), zone du Grand Dakar	I.3.4.1. Nombre de jeunes et de femmes formés I.3.4.2. Nombre d'entreprises créées par des jeunes et des femmes (IRC 8.2/8.5)	Rapports de suivi des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports d'évaluation des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports annuels internes des institutions de mise en œuvre et/ou canalisatrices de l'APD Statistiques nationales Rapports nationaux	À définir	À définir

CADRE DES RÉSULTATS						
CADRE DES RÉSULTATS ACCORDÉ		CADRE DES RÉSULTATS ACCORDÉ				
Résultat de développement	Résultat intermédiaire	Zone géographique	Indicateur	Source de vérification	Ligne de Base	Cible
TRANSITION ÉCOLOGIQUE RD.4. La population bénéficie d'un accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement, dans un cadre de gouvernance de l'eau intégré, territorialisé et résilient, intégrant les principes de l'économie circulaire et de l'adaptation climatique.	RI.4.1. L'accès équitable aux services d'eau potable et d'assainissement est amélioré, en intégrant les principes de l'économie circulaire et de la résilience climatique.	Régions du Nord (Saint-Louis et Matam), du Sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), zone du Grand Dakar	I.4.1.1. Nombre de personnes ayant un accès amélioré et sûr à l'eau et à l'assainissement (IRC 6.2) I.4.1.2. Nombre d'établissements publics disposant de services sensibles aux besoins de genre.	Rapports de suivi des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports d'évaluation des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports annuels internes des institutions de mise en œuvre et/ou canalisatrices de l'APD Statistiques nationales Rapports nationaux	À définir	À définir
	RI.4.2. La gouvernance communautaire et territoriale de l'eau est renforcée à travers une gestion intégrée des ressources hydriques.	Régions du Nord (Saint-Louis et Matam), du Sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), zone du Grand Dakar	I.4.2.1. Nombre de plans locaux de gestion intégrée de l'eau élaborés et mis en œuvre (IRC 6.5) I.4.2.2. Nombre de personnes formées à la GIRH (IRC 13.3)	Rapports de suivi des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports d'évaluation des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports annuels internes des institutions de mise en œuvre et/ou canalisatrices de l'APD Statistiques nationales Rapports nationaux	À définir	À définir
	RI.4.3. La gestion climatique territoriale est renforcée à travers des solutions d'adaptation portées par divers acteurs.	Régions du Nord (Saint-Louis et Matam), du Sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), zone du Grand Dakar	I.4.3.1. Nombre de plans climatiques territoriaux élaborés et mis en œuvre avec une approche genre (IRC 13.2) I.4.3.2. « Nombre d'initiatives d'adaptation au changement climatique mises en œuvre par les parties prenantes. (Entités publiques régionales ou locales, universités, entreprises, société civile) » I.4.3.3. Nombre d'unités de valorisation des déchets mises en place et fonctionnelles	Rapports de suivi des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports d'évaluation des interventions (intermédiaires et finaux) Rapports annuels internes des institutions de mise en œuvre et/ou canalisatrices de l'APD Statistiques nationales Rapports nationaux	À définir	À définir

RÉSEAU D'ALLIANCES

Réseau d'alliances										
Résultat de Développement	Résultat Intermédiaire	Zone Géographique	Acteurs de la Coopération espagnole			Acteurs du pays associé	Acteurs des autres pays	Actores multilatérales	Modalités	Instruments
			Dirige	Participe	Contribue					
TRANSITION SOCIALE RD.1. La population accède à une éducation de qualité et à une formation technique et professionnelle pertinente, inclusive et orientée vers l'emploi. RD.2. Les institutions publiques locales sont plus efficaces, inclusives et participatives, et garantissent des services de qualité dans un cadre de gouvernance démocratique.	RI.1.1. Les systèmes de formation technique et professionnelle sont renforcés et des modèles d'économie sociale et solidaire adaptés aux contextes territoriaux sont promus. RI.1.2. La disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services publics de base sont améliorées. RI.2.1. Les capacités institutionnelles et la gouvernance locale pour une prestation équitable et efficace des services publics sont consolidées RI.2.2. La participation équitable de la société civile à la gestion des services publics de proximité est promue	Régions du Nord (Saint-Louis et Matam), du Sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), zone du Grand Dakar	AECID	ONG espagnoles Spécialistes. FIAP	Universités Coopération décentralisée : Régions autonomes et Collectivités locales. Ministères. Secteur privé	Organisations communautaires de base, organisations syndicales, ONG, secteur privé, COSYDEF, FAWE, ENDA, ONG 3D, ASSAFIN, ACAPES, etc.	DUE et EEMM	UNICEF, UNESCO, OIT, BIT, IFEF, PNUD, AJWVS	Bilatérales Multilatérales	Projets des ONG espagnoles. Programmes. Conventions des ONG espagnoles Coopération technique. Coopération déléguée Stratégie de Culture et Développement (Projets d'Action Culturelle, Programme ACERCA, Programme de Patrimoine pour le Développement)
TRANSITION ÉCONOMIQUE RD.3. Une économie rurale résiliente, inclusive et durable est promue, fondée sur des systèmes de production agricole, des chaînes de valeur locales et des emplois verts qui génèrent des moyens de subsistance dignes.	RI.3.1. Les capacités productives des petits producteurs et l'accès aux services agricoles de base sont renforcés RI.3.2. La gouvernance agricole territoriale et les partenariats public-privé pour le développement rural sont consolidés RI.3.3. La transition vers des pratiques productives durables, résilientes et génératrices d'emplois verts est promue RI.3.4. Les chaînes de valeur locales sont renforcées et l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes est améliorée	Régions du Nord (Saint-Louis et Matam), du Sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), zone du Grand Dakar	AECID	ONG espagnoles Spécialistes, FIAP	Universités Coopération décentralisée : Communautés autonomes et Collectivités locales Ministères Secteur privé	MASAE : ANIDA, PRODAC, SO-DAGRI MFPAI : 3FPT, ANPEJ, DER, ADPME MUCTAD : ADM ARM : Agence de Régulation des Marchés ARD CCTT (Collectivités Territoriales : « Administration locale » : département, commune) Administrations territoriales : gouverneur, préfets et sous-préfets APIX : Agence des Exportations et Importations MEPC et MFB ONG Société civile Secteur patronal (entreprises)	DUE et EEMM		Bilatérales Multilatérales	Projets des ONG espagnoles Programmes Conventions des ONG Coopération technique Coopération déléguée

Réseau d'alliances										
Résultat de développement	Résultat intermédiaire	Zone géographique	Acteurs de la coopération espagnole			Acteurs du pays associé	Acteurs des autres pays	Acteurs multilatéraux	Modalités	Instruments
			Dirige	Participe	Contribue					
Transition Écologique RD.4. La population a un accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement, dans un cadre de gouvernance de l'eau intégré, territorial et résilient, incorporant des principes d'économie circulaire et d'adaptation climatique.	RI.4.1. L'accès équitable aux services d'eau potable et d'assainissement est amélioré, en intégrant des principes d'économie circulaire et de résilience climatique.	Régions du Nord (Saint-Louis et Matam), du Sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), zone du Grand Dakar	AECID	ONG espagnoles Spécialistes FIAP	Universités Coopération décentralisée : Communautés autonomes et Collectivités locales Ministères Secteur privé		DUE et EEMM		Bilatérales Multilatérales	Projets des ONG Programmes Conventions des ONG Coopération technique Coopération déléguée Coopération remboursable Stratégie Culture et Développement (Projets d'action culturelle, Programme ACERCA, Programme Patrimoine pour le Développement)
	RI.4.2. La gouvernance communautaire et territoriale de l'eau est renforcée grâce à une gestion intégrée des ressources hydriques.									
	RI.4.3. La gestion climatique territoriale est renforcée par des solutions d'adaptation portées par divers acteurs.									

ANNEXE III. MATRICE DE RISQUES

MATRICE DE RISQUES					
RESULTAT INTERMEDIAIRE	RISQUES IDENTIFIÉS (liés au Résultat intermédiaire et zone géographique)	TYPE DE RISQUE (Politique, institutionnel, social éco- nomique, environnemental)	ÉVALUATION DE L'IMPACT	ÉVALUATION DE LA PROBABILITÉ	MESURES DE MITIGASTIONS PROPOSÉES (Seulement dans les cas où le risque est qualifié comme Élevé dans un des paramètres et Moyen ou élevé dans l'autre)
RI.1.1. Les systèmes de formation technique et profes- sionnelle sont renforcés et des modèles d'économie sociale et solidaire adaptés aux contextes territoriaux sont promus.	Inadéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail.	Social	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	Renforcement de l'adéquation entre formation et marché de l'emploi : appui à l'économie sociale.
RI.1.2. La disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services publics de base sont améliorées.	Limitations des services techniques au niveau local/te- rritorial.	Institutionnel	ÉLEVÉ	MOYEN	Investissement en infrastructure de base et renforcement des capa- cités techniques au niveau local et territorial.
RI.2.1. Les capacités institutionnelles et la gouver- nance locale pour la prestation équitable et efficace des services publics sont consolidées.	Résistance aux réformes de décentralisation.	Institutionnel	ÉLEVÉ	MOYEN	Accompagnement à la décentralisation et formation des autorités et l'administration locales.
RI.2.2. La participation équitable de la société civile à la gestion des services publics de proximité est pro- mue.	Méfiance institutionnelle et faible participation cito- yenne.	Social	ÉLEVÉ	MOYEN	Promotion d'espaces de concertation et de processus participatifs structurés.
RI.3.1. Les capacités productives des petits produc- teurs et l'accès aux services agricoles de base sont renforcés.	Augmentation des coûts des intrants et faible niveau d'in- vestissement dans les zones rurales.	Économique	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	Appui technique et accès à des intrants adaptés au milieu rural.
RI.3.2. La gouvernance agricole territoriale et les par- tenariats public-privé pour le développement rural sont consolidés.	Faible articulation entre les secteurs public et privé et mise en œuvre insuffisante des cadres réglementaires.	Institutionnel /Économique	ÉLEVÉ	MOYEN	Soutien aux cadres de concertation multi-acteurs et à des politiques publiques inclusives.
RI.3.3. La transition vers des pratiques productives du- rables, résilientes et génératrices d'emplois verts est promue.	Risques liés aux pratiques agro-industrielles non dura- bles.	Environnemental	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	Promotion de pratiques agroécologiques et de l'économie circulaire.
RI.3.4. Les chaînes de valeur locales sont renforcées et l'insertion professionnelle des jeunes et des fem- mes est améliorée.	Faible insertion professionnelle des jeunes et des fem- mes dans les secteurs productifs.	Social / Économique	ÉLEVÉ	MOYEN	Promotion de l'entrepreneuriat et amélioration de l'accès aux marchés.

MATRICE DE RISQUES					
RESULTAT INTERMEDIAIRE	RISQUES IDENTIFIÉS (liés au Résultat intermédiaire et zone géographique)	TYPE DE RISQUE (Politique, institutionnel, social économique, environnemental)	ÉVALUATION DE L'IMPACT	ÉVALUATION DE LA PROBABILITÉ	MESURES DE MITIGASTIONS PROPOSÉES (Seulement dans les cas où le risque est qualifié comme Élevé dans un des paramètres et Moyen ou élevé dans l'autre)
RI.4.1. L'accès équitable aux services d'eau potable et d'assainissement est amélioré, en intégrant les principes d'économie circulaire et de résilience climatique.	Rejet social de la réutilisation de l'eau.	Social / Environnemental	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	Appui aux infrastructures résilientes et aux programmes de sensibilisation.
RI.4.2. La gouvernance communautaire et territoriale de l'eau est renforcée grâce à une gestion intégrée des ressources hydriques.	Faible capacité institutionnelle en matière de gouvernance de l'eau.	Institutionnel / Environnemental	ÉLEVÉ	MOYEN	Formation en GIRH et élaboration de plans locaux participatifs.
RI.4.3. La gestion climatique territoriale est renforcée par des solutions d'adaptation impulsées par divers acteurs.	Vulnérabilité climatique et absence de planification territoriale climatique.	Institutionnel / Environnemental	ÉLEVÉ	MOYEN	Appui aux plans climatiques locaux et à des solutions adaptées et participatives.

